

A hand holding a glowing lightbulb in a field of tall grass at sunset. The background is a soft, golden glow from the setting sun, creating a warm and hopeful atmosphere. The hand is in the foreground, holding the lightbulb up towards the sun. The lightbulb is illuminated, symbolizing an idea or a bright future.

Rapport de Transparence 2023

Activités d'Audit d'EY en France

Période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023

The EY logo consists of a yellow chevron pointing upwards and to the right, followed by the letters 'EY' in a bold, white, sans-serif font.

EY

Building a better
working world

EY dans le monde

+390 000

associés et collaborateurs

Implanté dans

148 pays



dont **92** pays

en Europe, au Moyen-Orient,
en Inde et en Afrique (EMEIA)

8 régions

dans la zone EMEIA

EY en France fait partie de la région Europe West.



Chiffre d'affaires

1 467 M€

+ 6 500

associés et collaborateurs

20 bureaux



Dont activités d'audit

Honoraires

407 M€

Honoraires des sociétés
de commissariat aux comptes

Clients

+ 10 000 mandats

18 sociétés CAC 40

50 sociétés SBF 120

Formation

+ 165 000 heures

+ 8 jours/collaborateur

Sommaire

Message du management	5
Organisation des activités d'audit	7
Entités juridiques des activités d'EY en France	8
Système de gestion de la qualité	10
ISQM 1 : vers un Système d'amélioration continue de la qualité	11
Les composantes de notre Système de gestion de la qualité	14
Processus d'évaluation des risques	15
Gouvernance et leadership	15
Conformité aux exigences légales et règles éthiques	16
Acceptation et maintien de nos clients et missions	19
Réalisation de nos audits	20
Ressources	24
Information et communication	26
Surveillance et remédiation du système de gestion de la qualité	27
Infrastructure en support de notre Système de gestion de la qualité	31
Indépendance	37
Gestion des talents	41
Développement de nos talents	42
Annexes	47
Annexe 1	49
Annexe 2	52
Annexe 3	59
Annexe 4	60
Annexe 5	61
Annexe 6	62
Annexe 7	63
Annexe 8	65



Message du management



Eric Fourel
Président d'EY en France



Alain Perroux
Président d'Ernst & Young
Audit et d'Ernst & Young et
Autres



Jean-Roch Varon
Président d'EY & Associés

Nous sommes heureux de vous présenter le *Rapport de transparence 2023* relatif aux activités d'audit légal d'EY en France.

Dans ce rapport, vous trouverez l'ensemble des actions mises en œuvre pour améliorer la qualité de nos audits, maîtriser nos risques et garantir notre indépendance. Nous y décrivons également la première application de la Norme internationale sur la gestion de la qualité 1 (ISQM 1) qui contribue à nos objectifs de qualité de nos audits. Cette nouvelle norme, établie par l'IAASB et d'application volontaire en France, est entrée en vigueur le 15 décembre 2022. Elle impose aux cabinets d'audit de concevoir, de mettre en œuvre et d'évaluer un système de gestion de la qualité. Notre approche à l'égard d'ISQM1 s'appuie sur notre forte intégration mondiale et sur les processus et contrôles existants conçus pour améliorer et maintenir dans la durée la qualité de l'audit. Cette amélioration continue exige que nous remettions en question nos procédures et nos approches d'audit en tenant compte des commentaires de nos régulateurs lors de leurs inspections et en prenant des mesures correctrices adaptées.

EY en France, ainsi que les autres entités membres du réseau Ernst & Young qui réalisent des missions dans le cadre des normes d'audit internationales (normes ISA), ont effectué leur première évaluation annuelle du Système de gestion de la qualité au 30 juin 2023. En France, notre évaluation annuelle a permis de conclure que ce Système fournit une assurance raisonnable que les objectifs de ce système sont atteints. Vous trouverez plus de détails sur cette évaluation dans la section « Système de gestion de la qualité » du présent rapport.

Dans un monde en proie à des crises multiples, violentes et cumulatives, à de profondes transformations et adaptations (climatiques, digitales, géopolitiques), la demande et le besoin de confiance dans l'information financière et non-financière n'ont jamais été aussi forts. C'est pourquoi, notre indépendance, notre éthique professionnelle et la qualité de nos missions d'audit restent nos priorités absolues ; elles sont au cœur de notre engagement et de notre volonté de servir l'intérêt général. Ainsi, nous continuons d'investir de manière ambitieuse dans les nouvelles technologies et nos talents au travers de plans de formation ambitieux conçus pour fournir un cursus complet qui permet à nos professionnels d'acquérir les connaissances techniques et les qualités personnelles nécessaires au service de nos professions et de l'intérêt général. Nous œuvrons pour permettre à nos talents de se projeter au sein de l'organisation et pour les aider dans leur progression et développement, à chaque étape de leur carrière.

NextWave est notre stratégie mondiale et notre ambition d'offrir de la valeur à long terme à nos clients, à nos collaborateurs et à la société. EY continue de mettre l'accent sur la création, la protection et la mesure de cette valeur à long terme à travers les quatre dimensions de la stratégie NextWave : valeur pour nos collaborateurs, valeur pour nos clients, valeur sociétale et valeur financière. C'est en intégrant toutes ces dimensions qu'EY atteint son objectif de contribuer à bâtir un monde économique meilleur.

L'ambition d'EY: *Building a better working world*

EY est résolu à jouer son rôle dans la construction d'un monde économique plus juste et plus équilibré.

Partout dans le monde, notre expertise et la qualité de nos services contribuent à créer les conditions de la confiance dans l'économie et les marchés financiers. Grâce à l'analyse des données, les auditeurs fournissent des audits de grande qualité avec indépendance, intégrité, objectivité et scepticisme professionnel.

Nous participons également, de façon active, aux réflexions sur l'évolution du rôle de l'auditeur, aux évolutions technologiques présentes ou à venir (robotisation des processus, analyses de données et demain algorithmes et intelligence artificielle) et aux évolutions de réglementations devant favoriser un meilleur cadre d'investissement ou de contrôle des risques en lien avec nos différentes parties prenantes.

S'agissant de ce rapport de transparence relatif à notre exercice 2023, nous l'avons préparé conformément aux exigences légales et réglementaires applicables aux commissaires aux comptes membres d'EY en France. Nous y réaffirmons notre engagement de contribuer à une croissance durable et responsable.

Par ailleurs, nous publions sur notre site Internet notre rapport de responsabilité qui décrit les contributions économiques, sociales et environnementales d'EY en France pour construire un monde économique plus juste, plus équilibré et plus respectueux de l'environnement, conformément à notre signature.

Nous vous souhaitons une agréable lecture et nous vous invitons à poursuivre le dialogue avec nous sur l'ensemble des sujets abordés dans ce rapport.



Organisation des activités d'audit

EY est un des leaders mondiaux en matière d'audit et de conseil comptable, d'activités de consulting, de fiscalité et de droit des affaires, de stratégie et de transactions. Présents dans 148 pays, plus de 390 000 associés et collaborateurs sont unis par la volonté de prendre une part active à la construction d'un monde économique plus juste et plus équilibré. Ils partagent un engagement résolu de qualité, d'intégrité et de scepticisme professionnel. Dans un monde économique de plus en plus complexe, l'approche intégrée et pluridisciplinaire d'EY faisant appel à des compétences multiples mobilisées au service de la qualité est particulièrement adaptée aux exigences de l'audit des groupes internationaux.

Dans la suite de ce rapport, nous utiliserons EY pour faire référence à l'organisation mondiale des entités membres d'Ernst & Young Global Limited (EYG).

L'organisation d'EY en France tient compte des obligations propres à la gestion de trois professions réglementées dans le domaine du chiffre et du droit (les commissaires aux comptes, les experts-comptables et les avocats) aux côtés d'activités non réglementées dans le domaine du conseil.



Les entités juridiques opérationnelles de l'activité commissariat aux comptes sont les suivantes : Ernst & Young Audit, Ernst & Young et Autres et Auditex. Ces entités sont membres du réseau Ernst & Young Global Limited (EYG), une société de droit britannique à responsabilité limitée.

Toutes les informations d'identification des associés de nos entités de commissariat aux comptes sont disponibles sur le site du H3C sous la rubrique « listes des commissaires aux comptes inscrits ». Pour chaque entité de commissariat aux comptes opérationnelles, la répartition du capital et des droits de vote est indiquée en annexe. Certaines de ces entités sont également inscrites auprès d'autorités étrangères de supervision des auditeurs : aux Etats-Unis, au Japon, au Canada, en Suisse, en Chine et au Royaume-Uni.

Au 30 juin 2023, les autres sociétés opérationnelles membres d'EY en France sont :

- Pour les activités réglementées du chiffre : les sociétés EY & Associés, Artois (nouvellement dénommée « EY Expertises & Transactions ») et Picarle et Associés ;
- Pour l'exercice du droit et de la fiscalité : les sociétés Ernst & Young Société d'Avocats, EY VENTURY Avocats et EY Archibald ;

- Pour les activités non réglementées, y compris le conseil lié à la stratégie et aux transactions : la société Ernst & Young Advisory et ses filiales ;

Les professionnels du chiffre, associés et collaborateurs exerçant des activités réglementées, sont, pour l'essentiel, regroupés dans EY & Associés, société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes mais également dans EY Expertises & Transactions, société d'expertise comptable. Des contrats ont été établis entre EY & Associés et les autres sociétés de commissariat aux comptes. Les principes de gouvernance et de contrôle de la qualité présentés dans ce rapport s'appliquent à toutes ces sociétés.

La coordination de l'ensemble des activités d'EY en France est assurée par un comité dirigé par Eric Fourel, composé des principaux responsables des activités d'EY en France.

Au 30 juin 2023, les différentes entités d'EY en France réunissent 361 associés répartis dans les villes suivantes : Paris, Lyon, Marseille, Lille, Toulouse, Strasbourg, Bordeaux, Nantes, Rennes, Nice, Montpellier, Grenoble, Rouen, Nancy, Nouméa, Bayonne, Sophia-Antipolis.



Gouvernance des activités d'audit

En France, la gouvernance des activités d'audit et de conseil comptable est assurée par un comité opérationnel composé d'associés commissaires aux comptes et/ou experts-comptables. Réunis autour de Jean-Roch Varon, les membres de ce comité ont respectivement en charge la gestion des ressources humaines, la gestion des unités opérationnelles, la qualité et la direction technique (Professional Practice Direction – PPD), l'exécution de la stratégie de développement et d'innovation. Cette équipe arrête les décisions les plus significatives concernant la gestion des activités, notamment pour l'acceptation et le maintien des clients et des missions, l'affectation des mandats de commissariat aux comptes, les programmes de formation et d'amélioration de la qualité, les plans d'action consécutifs aux contrôles de qualité internes et externes, les relations avec les autorités de régulation ainsi que l'évaluation des associés d'audit.



Informations financières

Les informations suivantes concernent l'ensemble des activités d'EY en France pour l'exercice clos le 30 juin 2023. Il s'agit du chiffre d'affaires combiné et non pas consolidé. Ces données incluent les dépenses refacturées aux clients ainsi que les prestations facturées à d'autres entités membres d'EYG.

Chiffre d'affaires (en millions d'euros)				
Activités	2023	%	2022	%
Audit des comptes et autres missions (*)	407	27,75 %	374	29,71 %
Fiscalité & Droit	244	16,63 %	226	17,95 %
Conseil comptable, conseil en organisation et transactions	816	55,62 %	659	52,34 %
Total	1 467	100 %	1 259	100 %

* Audit légal ou contractuel des comptes et services autres que la certification des comptes fournis par les entités de commissariat aux comptes EY en France

Les informations détaillées requises par l'article R. 823-21 du Code de commerce dans le cadre du rapport de transparence des sociétés de commissariat aux comptes se trouvent en annexe.



Systeme de gestion de la qualite



ISQM 1 : vers un Système d'amélioration continue de la qualité

Au cours de cette année, nous avons finalisé la mise en œuvre de la Norme internationale sur la gestion de la qualité (ISQM 1), entrée en vigueur le 15 décembre 2022, et avons achevé la transition de notre système interne de contrôle de la qualité vers notre Système de gestion de la qualité.

Ce système répond aux exigences des normes internationales de contrôle qualité (ISQC 1) en vigueur, publiées par l'International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB).

Dans le contexte d'ISQM 1 et de l'évaluation annuelle de notre Système de gestion de la qualité, les entités d'EY en France, membres d'EYG, effectuant des audits ou des examens d'états financiers ou d'autres missions d'audit et de conseil comptable ou de services connexes, sont :

- Ernst & Young Audit
- Ernst & Young et Autres
- Auditex
- EY & Associés

La déclaration de la direction relative au contrôle de la qualité, à l'indépendance et à la formation, en application des dispositions prévues à l'article R. 823-21 du Code de commerce, se trouve en annexe.



Contexte

La réputation d'EY en matière de services d'audit et de conseil comptable est le fondement de notre réussite en tant qu'auditeurs indépendants. Pour cela, nous continuons d'investir dans des initiatives qui visent à renforcer la qualité, l'indépendance, l'objectivité et le scepticisme professionnel de nos équipes. Ces initiatives sont conçues et mises en œuvre au sein du Système de gestion de la qualité.

Conformément aux exigences de la loi, les commissaires aux comptes ont pour rôle de certifier la régularité, la sincérité et l'image fidèle des états financiers présentés par les entités dont ils assurent l'audit légal.

Dans le cadre de la réalisation de nos audits, nous nous appuyons sur un très large éventail de compétences grâce à notre structure de firme pluridisciplinaire. Ainsi, des équipes à l'expérience avérée, complémentaires dans leurs spécialités techniques et sectorielles, sont constituées pour

réaliser ces missions. En parallèle, nous nous efforçons d'améliorer en permanence les procédures internes de qualité et de maîtrise des risques afin de maintenir un haut niveau de qualité de nos travaux.

Dans un environnement caractérisé par une interdépendance des économies nationales, une complexification des mouvements de capitaux, une urgence liée aux problématiques climatiques et des changements technologiques disruptifs, la qualité de l'audit est primordiale. Pour répondre à cette attente, EY poursuit ses investissements dans son programme stratégique « NextWave » qui porte notamment sur le développement et l'évolution de la méthodologie d'audit ainsi que sur les outils technologiques. Ce programme améliore l'efficacité et la pertinence de nos audits ce qui constitue également une exigence de nos clients.



EY s'attache aussi à comprendre en quoi la qualité de certaines prestations a pu, dans certains cas, ne pas être à la hauteur de nos attentes ou de celles des parties prenantes y compris des autorités indépendantes de supervision des activités d'audit. Tirer les enseignements des contrôles internes et externes et identifier les causes des faiblesses relevées pour améliorer constamment la qualité de nos audits fait intégralement partie de notre démarche qualité.



Conception, mise en œuvre et fonctionnement d'un Système de gestion de la qualité

ISQM 1 exige une approche plus proactive fondée sur les risques pour gérer la qualité au niveau de l'entité à travers la conception, la mise en œuvre et le fonctionnement d'un Système de gestion de la qualité. ISQM 1 requiert également une évaluation, au moins annuelle, de ce système.

Cette norme introduit également des exigences strictes relatives à la gouvernance, au leadership et à la culture des entités d'audit et de conseil comptable. Elle requiert un processus d'évaluation des risques de l'entité centré sur l'atténuation des risques qui peuvent avoir un impact sur la qualité des missions. ISQM 1 enjoint également à un suivi plus approfondi du Système de gestion de la qualité afin de détecter les faiblesses qui appellent des mesures correctrices et de servir de base à l'évaluation de son efficacité globale.

ISQM 1 prévoit enfin une approche intégrée et itérative du Système de gestion de la qualité basée sur la nature et l'environnement de l'entité et les missions qu'elle effectue. Elle demande également de tenir compte des changements de pratique et des différents modèles de fonctionnement de l'entité (utilisation de la technologie ou appel aux entités multidisciplinaires du réseau par exemple).

L'approche d'EY consiste à mettre en œuvre un Système de gestion de la qualité appliqué de manière cohérente dans l'ensemble du réseau EY afin de promouvoir la qualité et l'efficacité opérationnelle. Cela est particulièrement important dans une économie mondiale où de nombreux audits sont internationaux et impliquent le recours à d'autres entités membres d'EYG.

Pour atteindre cet objectif, les entités membres d'EYG ont accès à certaines politiques, technologies, stratégies et programmes pour concevoir, mettre en œuvre et exploiter le Système de gestion de la qualité. Le but de ces ressources est de soutenir les entités membres et leurs collaborateurs.

A titre d'exemple, EY a défini une approche pour le processus requis d'évaluation des risques qui tient compte des commentaires de toutes les lignes de services, fonctions et zones géographiques d'EY afin d'élaborer des bases de référence mondiales. Ces bases comprennent notamment des objectifs de qualité (basés sur les exigences ISQM 1), des typologies de risques liés à la qualité et des réponses possibles (par exemple les contrôles clés du Système de gestion de la qualité) applicables aux entités membres d'EYG. En outre, EY a développé des outils mondiaux pour activer les processus du Système de gestion de la qualité.

Les entités membres d'EYG, y compris celles d'EY en France, sont ultimement responsables de la conception, de la mise en œuvre et de l'exploitation de leur Système de gestion de la qualité. Elles ont également la responsabilité de :

- Évaluer les politiques, technologies, stratégies, programmes et données de référence qui leur sont fournis ;
- Déterminer si ces dispositifs doivent être complétés par l'entité membre (pour se conformer, par

exemple, aux lois et réglementations locales ou si le contenu de la technologie doit être traduit dans la langue locale).



Système de gestion de la qualité - Rôles

Pour permettre la conception, la mise en œuvre et le fonctionnement du Système de gestion de la qualité d'EY en France, des professionnels sont affectés à des rôles SQM (System of Quality Management). Ces personnes ont l'expérience, les connaissances, l'influence et l'autorité appropriées, et suffisamment de temps pour remplir leurs rôles dans le Système de gestion de la qualité et sont responsables du bon exercice de leurs rôles. Les rôles et responsabilités du SQM sont définis dans les politiques mondiales de SQM afin d'assurer la cohérence dans l'exécution du Système de gestion de la qualité d'EY en France.

Les rôles clés au sein du Système de gestion de la qualité sont les suivants :

Responsabilité ultime et obligation de rendre compte : le Président d'EY en France a la responsabilité ultime du Système de gestion de la qualité, en particulier de conclure sur son efficacité.

Responsabilité opérationnelle du Système de gestion de la qualité : le responsable des activités d'audit et conseil comptable d'EY en France a la responsabilité opérationnelle du Système de gestion de la qualité. Il formule notamment une recommandation de la conclusion de l'évaluation annuelle du Système de gestion de la qualité auprès du Président d'EY en France. Tout en restant ultimement responsable, il désigne un responsable opérationnel SQM pour l'assister dans ses responsabilités et préside un comité opérationnel SQM dont l'objectif est de superviser la responsabilité opérationnelle du Système de gestion de la qualité. Ce comité opérationnel SQM réunit le responsable opérationnel SQM, les responsables des lignes de services, les responsables des fonctions Indépendance, Gestion des risques, Talent, Technologie, Direction technique, Direction qualité et les dirigeants de nos activités FSO (« Financial Services Organisations »).

Responsabilité opérationnelle du respect des exigences en matière d'indépendance : le responsable de l'indépendance d'EY en France se voit assigner la responsabilité opérationnelle du respect des exigences en matière d'indépendance.

Responsabilité opérationnelle du suivi du Système de gestion de la qualité : le responsable de la direction technique d'EY en France a la responsabilité opérationnelle du suivi de la gestion de la qualité. Il valide la conclusion de l'évaluation annuelle du Système de gestion de la qualité ou propose de la modifier. Tout en restant ultimement responsable, il

désigne un responsable national du suivi SQM pour l'accompagner dans ses responsabilités liées au suivi du Système de gestion de la qualité et préside un comité de surveillance du SQM dont l'objectif est de superviser les processus et les activités de suivi du système. Ce comité réunit le responsable de la surveillance SQM, les responsables Qualité des lignes de services, le responsable de l'indépendance, le responsable de la gestion des risques et les responsables de nos activités FSO.



Processus d'évaluation annuelle du Système de gestion de la qualité au 30 juin 2023

Le président d'EY en France est tenu d'évaluer le Système de gestion de la qualité sur une base annuelle, à compter du 30 juin, et de conclure sur son efficacité. Le processus d'évaluation est conduit chaque année sur la base de la politique d'évaluation annuelle Global SQM, qui est une des ressources mondiales disponibles pour assurer la cohérence dans l'exécution du Système de gestion de la qualité au sein du réseau EY.

Cette évaluation permet de déterminer si le Système de gestion de la qualité d'EY en France fournit l'assurance raisonnable que :

- EY en France et ses collaborateurs s'acquittent de leurs responsabilités conformément aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables, et les missions sont menées conformément à ces normes et exigences ; et
- Les rapports émis par l'entité membre et les associés responsables (PIC) sont appropriés selon les circonstances.

L'évaluation de l'efficacité du Système de gestion de la qualité s'appuie sur les informations recueillies lors des activités de surveillance conduites au cours d'une période donnée et tient compte des résultats des activités suivantes :

- Tests des contrôles clés du Système de gestion de la qualité ;
- Inspections internes et externes ;
- Autres activités de surveillance (par exemple, tests de conformité d'EY en France et de son personnel aux exigences éthiques liées à l'indépendance, observations formulées par des régulateurs externes concernant le Système de gestion de la qualité, signalements par la ligne d'alerte en matière d'éthique).

Les résultats des activités de surveillance s'appuient sur le jugement professionnel notamment pour déterminer si les constats, individuellement ou en combinaison avec d'autres constats, sont constitutifs

d'une faiblesse. Toute faiblesse relevée nécessite alors une analyse des causes et un plan d'amélioration de la qualité doit être élaboré afin d'évaluer la gravité et le caractère récurrent de cette faiblesse. Lorsqu'une faiblesse grave est identifiée, l'entité doit évaluer si ses effets sont corrigés et si les mesures prises au 30 juin sont efficaces.



Conclusion de l'évaluation annuelle du Système de gestion de la qualité 30 juin 2023

La conclusion de l'évaluation annuelle pour EY en France au 30 juin 2023 est que le Système de gestion de la qualité fournit une assurance raisonnable que les objectifs de ce Système sont atteints.



Les composantes de notre Système de gestion de la qualité

Le Système de la gestion de la qualité s'appuie sur les composantes suivantes :

- Processus d'évaluation des risques ;
- Gouvernance et leadership ;
- Conformité aux exigences légales et règles éthiques ;
- Acceptation et maintien des clients et des missions
- Réalisation de nos audits ;
- Ressources ;
- Information et communication ;
- Surveillance et remédiation du Système de gestion de la qualité.



EY en France a conçu et mis en œuvre un processus d'évaluation des risques pour établir des objectifs de qualité, identifier et évaluer les risques liés à la qualité et concevoir et mettre en œuvre des réponses pour réduire ces risques, comme l'exige la norme ISQM 1. Le processus d'évaluation des risques est réalisé chaque année sur la base des politiques mondiales de gestion de la qualité pour assurer la cohérence dans l'exécution du Système de gestion de la qualité d'EY en France.

Afin de garantir cette cohérence tout en fournissant aux entités membres d'EYG une approche évolutive et adaptable en fonction des faits et des circonstances auxquels l'entité membre est confrontée, les objectifs de qualité, les risques de qualité et les réponses standards du Système de gestion de la qualité ont été élaborés par des représentants de la direction mondiale de la ligne de services Audit et conseil comptable sur la base des contributions des groupes fonctionnels et des groupes de lignes de service de chaque zone géographique. Les bases de référence mondiales du Système de gestion de la qualité (SQM Baseline) comprennent :

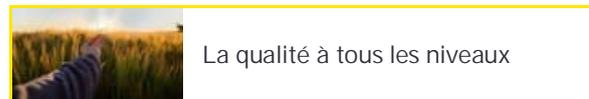
- SQM Baseline - Objectifs de qualité ;
- SQM Baseline - Risques liés à la qualité ;
- SQM Baseline - Politiques, technologies et contrôles clés destinés à atténuer les risques liés à la qualité.

Le SQM Baseline est présumé applicable à toutes les entités membres réalisant des missions entrant dans le champ d'ISQM 1. Les entités membres d'EYG ont la responsabilité d'évaluer le SQM Baseline et de déterminer s'il doit être complété ou adapté localement (par exemple, risques de qualité additionnels, personnalisation des réponses, etc.).

EY en France a examiné et accepté ce SQM Baseline et a déterminé si des objectifs de qualité, des risques liés à la qualité ou des contrôles supplémentaires étaient nécessaires.



ISQM 1 inclut des exigences plus fortes en matière de gouvernance, de leadership et de culture d'entreprise au sein des cabinets d'audit et de conseil comptable.



Par leur comportement et leurs actions, les équipes dirigeantes d'EY en France sont chargées d'insuffler un état d'esprit visant à la construction d'un monde économique plus juste et plus équilibré.

Si l'attitude des équipes dirigeantes est essentielle, les collaborateurs d'EY comprennent aussi qu'ils sont les premiers responsables de la qualité des services et qu'au sein de leurs équipes et communautés, ils ont également un rôle de leader à jouer. Les valeurs partagées chez EY guident leurs actions vers des solutions justes, et l'engagement d'EY pour la qualité est inscrit dans ce que nous sommes et dans tout ce que nous faisons.

La conception de l'éthique et de l'intégrité professionnelles, incluse dans notre code de conduite mondial ainsi que dans d'autres politiques, favorise la culture de la consultation et est reprise dans les programmes de formation et les communications internes. Régulièrement, nos principaux responsables rappellent ces attentes en insistant sur les enjeux de la qualité et de la conformité aux règles professionnelles comme à celles d'EY. Notre culture encourage en effet la collaboration au sein des équipes et le recours à l'avis de spécialistes à chaque fois que des situations, des enjeux complexes ou des questions de jugement se présentent, qu'il s'agisse de principes comptables, de normes d'audit, d'information financière, de réglementation professionnelle ou d'indépendance.

Enfin, la qualité des services rendus est un indicateur clé pour l'évaluation et la rétribution des professionnels d'EY.

En avril 2023, une enquête mondiale sur la qualité a été lancée auprès des entités membres d'EYG. Cette enquête a porté sur la perception par nos collaborateurs de la culture de la qualité. Les résultats du sondage indiquent que nos

collaborateurs reconnaissent que le ton donné par la direction atteste de son engagement pour la qualité et qu'EY valorise les contributions allant en ce sens. Notre forte culture de consultation, notre dispositif de parrainage et notre souci d'amélioration continue de la qualité se reflètent également dans cette enquête. EY en France tient compte de ces résultats pour adapter ses initiatives locales.

Aucun client n'est plus important que notre réputation professionnelle, celle d'EY en France et celle de chacun de nos professionnels.



Code de conduite

Nous encourageons une culture d'intégrité auprès de tous nos professionnels. Avec le code de conduite mondial d'EY, chacun dispose d'un ensemble de principes clairs pour guider ses actions et son comportement professionnel.

Le code, qui s'applique à tous les professionnels d'EY, est structuré autour de cinq thèmes :

1. Travailler dans un esprit d'équipe ;
2. Travailler avec les clients, les régulateurs et les tiers ;
3. Agir avec une parfaite intégrité professionnelle ;
4. Rester objectif et préserver son indépendance ;
5. Protéger les données, les informations et le capital intellectuel.

Le code de conduite est signé par l'ensemble de nos collaborateurs et associés lors de leur intégration chez EY, puis chaque année.

Les procédures de suivi du respect du code ainsi que des communications renouvelées ont pour objectif de s'assurer du respect des lois et réglementations locales et, plus encore, de créer un climat favorable au comportement responsable de nos collaborateurs et associés, y compris quand ils sont amenés à révéler d'éventuelles anomalies ou défaillances, sans crainte des conséquences.



Conformité aux exigences légales et règles éthiques

EY en France se conforme aux lois et règlements en vigueur et les valeurs d'EY confortent cet engagement qui repose sur un ensemble de politiques et de procédures.



Conformité au code de conduite

Le code de conduite mondial d'EY établit les principes applicables à l'ensemble de nos collaborateurs pour guider leurs actions et leurs comportements professionnels. EY en France se conforme aux lois et réglementations et les valeurs d'EY sous-tendent notre engagement à faire ce qui s'impose. Plusieurs politiques et procédures, expliquées dans les paragraphes ci-dessous, fournissent le cadre de cet engagement important.



Indépendance

Le respect des règles éthiques applicables, y compris celles relatives à l'indépendance, est un élément clé du Système de gestion de la qualité. Cela implique de nous assurer que nous restons indépendants tant dans les faits qu'en apparence. Les règles déontologiques applicables à nos audits et services professionnels relèvent du Code de l'International Ethics Standards Board for Accountants (IESBA) qui comprend également les normes internationales d'indépendance. Nous nous conformons également aux règles ou codes éthiques locaux. Nous vous invitons à consulter la section « Indépendance » pour plus de détails sur les politiques, les outils et les processus liés au maintien de notre indépendance.



Rotation des associés et d'autres membres de l'équipe

EY est favorable à la rotation obligatoire des associés d'audit sur les dossiers car elle permet une vision nouvelle des risques et des procédures d'audit mises en œuvre et favorise l'indépendance vis-à-vis de l'équipe dirigeante de l'entité auditée. La rotation des associés, combinée avec les règles d'indépendance, le renforcement des dispositifs internes de contrôle de qualité et la surveillance des auditeurs par des autorités indépendantes, contribuent à renforcer l'indépendance et l'objectivité et à améliorer ainsi la qualité de l'audit.

En France, nous gérons cette rotation dans le cadre des règles fixées par le Code d'éthique de l'IESBA (International Ethics Standards Board for Accountants), des obligations définies par la loi française et des règles de la SEC américaine (US Securities and Exchange Commission) quand elles sont applicables.

La législation française prévoit la rotation tous les six exercices des associés signataires (ainsi que des signataires de filiales importantes) pour l'audit des

entités d'intérêt public et de certaines entités faisant appel à la générosité du public. Par ailleurs, une rotation après six exercices est appliquée par EY en France pour les réviseurs indépendants de ces entités.

« Les associés d'audit principaux » sont ainsi l'associé signataire, le réviseur indépendant et les signataires de filiales importantes.

Lorsque la période de rotation arrive à son terme, un « associé d'audit principal » ne peut plus mener ou coordonner de services professionnels auprès de l'entité pendant une période de viduité. Cette période est de trois ans pour l'associé signataire (elle sera de cinq ans à compter du 15 décembre 2023) et de trois ans pour le réviseur indépendant et les signataires de filiales importantes.

Au-delà de l'exigence légale de rotation pour les « associés d'audit principaux » des entités d'intérêt public, EY a établi en conformité avec les exigences du Code IESBA et de l'Article 17 du règlement européen 537/2014, un cadre de rotation progressive pour d'autres associés et collaborateurs intervenant pendant une longue période pour un client d'audit, de façon à prévenir le risque relatif à l'indépendance qui pourrait en résulter.

Pour veiller à la bonne application des principes de rotation des associés et d'autres membres de l'équipe, nous réunissons les informations nécessaires dans des bases de données dédiées et avons mis en place un processus de planification des rotations sous la supervision du responsable de la direction technique.



Rotation des cabinets

Nous nous conformons aux dispositions de l'Article 17 de la réglementation européenne relatives à la rotation des cabinets sur les entités d'intérêt public.



Dispositif d'alerte

La hotline EY/Ethics permet aux collaborateurs d'EY, aux clients et aux tiers de signaler de manière confidentielle tout comportement non éthique ou inapproprié qui pourrait être en violation des normes professionnelles ou qui ne serait pas cohérent avec nos valeurs partagées ou notre code de conduite. Au niveau mondial, cette hotline est gérée par une entreprise indépendante qui garantit un traitement confidentiel et si nécessaire anonyme des informations signalées.

Toute alerte transmise à EY/Ethics Hotline, par téléphone ou par internet, fait l'objet d'une attention immédiate.

Selon la nature des faits signalés, nos équipes de risk management, juridiques, gestion des talents, ou autres, sont mobilisées pour examiner et investiguer ces situations. Les alertes transmises par une autre voie qu'EY/Ethics Hotline sont traitées de la même façon.

En France, compte tenu des restrictions légales relatives à la protection des droits de la personne et des salariés, cette hotline n'est pas activée. Nous avons développé et mis en place une hotline spécifique adaptée au cadre réglementaire français qui permet de signaler tout agissement non éthique.



Non-respect des lois et réglementations

Conformément au Code de déontologie de l'IESBA, EY a adopté une politique dite « NOCLAR » visant à respecter les obligations de signalement des cas, réels ou soupçonnés, de non-conformité aux lois et règlements par les clients ou les collaborateurs d'EY. Ces signalements sont parfois accompagnés de rapports aux autorités réglementaires compétentes conformément aux lois locales.



Prévention de la corruption

La politique mondiale de prévention de la corruption d'EY fournit aux associés et collaborateurs des instructions sur la conduite à tenir face à certains agissements qui seraient contraires aux lois ou à l'éthique. Elle souligne leur obligation de respecter les dispositions légales de lutte contre la corruption et détaille les différentes formes de corruption. Elle fixe également les responsabilités d'alerte interne en cas de découverte ou de suspicion d'un fait de corruption. Nous avons une tolérance « zéro » en ce qui concerne la corruption et le trafic d'influence et nous rejetons toutes les formes de corruption dans nos activités professionnelles, qu'elles soient exercées en France ou à l'étranger.

Le respect de nos valeurs ainsi que des dispositions légales en matière de lutte anti-corruption, en particulier de la loi Sapin 2, sont primordiaux.



Opérations d'initiés

Les opérations sur des actions ou d'autres instruments financiers sont régies par de nombreuses lois et réglementations, que les

collaborateurs d'EY sont tenus de respecter, notamment en matière de délits d'initiés.

La politique relative aux opérations d'initiés réaffirme l'interdiction pour les associés et collaborateurs EY de réaliser sur le marché boursier des opérations sur des actions ou autres instruments financiers sur la base d'informations privilégiées dont ils ont connaissance (informations à caractère précis qui n'ont pas été rendues publiques). Elle donne des précisions sur la nature des informations privilégiées et identifie les personnes à consulter en cas de question à ce sujet.



Sanctions économiques et commerciales

EY surveille en permanence les sanctions prises par les Etats ou les organisations internationales dans les différentes régions du monde et fournit des recommandations utiles aux professionnels d'EY relatives aux activités concernées tant avant l'acceptation des missions que durant leur déroulement.



Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

Les obligations imparties aux professions réglementées du chiffre et du droit font l'objet de politiques et de procédures spécifiques pour EY en France. Ces procédures concernent les vérifications portant sur l'identité des clients et de leurs bénéficiaires effectifs. Ces vérifications et la vigilance à l'égard des opérations de nos clients varient en fonction du risque identifié.

Notre processus d'acceptation des clients et des missions intègre également le risque de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme en complément d'autres risques liés à la corruption, à l'éthique et aux sanctions économiques.

Dans chacune de nos lignes de services, un associé dédié accompagne nos professionnels dans l'appréciation des situations particulières et s'assure du respect des exigences de nos réglementations professionnelles.

Parmi les moyens de sensibilisation des professionnels, nous organisons des formations périodiques et tout nouveau collaborateur suit une session de formation sur le sujet.



Politique mondiale de protection des données confidentielles

La protection des données confidentielles est une préoccupation quotidienne pour les membres d'EY. Le respect de la propriété intellectuelle et de toute information sensible et non publique est requis par le code de conduite mondial qui définit précisément les comportements attendus de tout associé ou collaborateur d'EY.

Cette politique qui précise le concept de confidentialité est l'élément clé d'une démarche plus globale qui inclut des politiques mondiales relatives aux conflits d'intérêts, à la protection des données personnelles et à la conservation des données. Cette démarche comprend également les éléments suivants :

- Un guide d'utilisation des médias sociaux ;
- Des règles d'utilisation et de conservation des documents et informations ;
- Une procédure de gestion des incidents de violation de données.

De plus, la politique mondiale de signalement des actes illégaux ou de non-conformité impose que nos professionnels communiquent tout comportement susceptible d'être en violation avec la réglementation en vigueur, les normes applicables ou le code de conduite mondial d'EY. Cette politique inclut les cas de divulgation non autorisée ou inappropriée d'informations confidentielles.



Politique mondiale de protection des données personnelles

La politique mondiale sur la protection des données personnelles renforce les dispositions du code de conduite mondial d'EY portant sur le respect et la protection des données personnelles en accord avec le cadre légal et réglementaire ainsi que les pratiques professionnelles applicables.

Cette politique est conforme au Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD) et aux autres réglementations locales à travers le monde. La politique mondiale de protection des données personnelles d'EY définit les conditions d'utilisation et de protection des données individuelles qu'elles concernent nos actuels, anciens ou potentiels salariés, clients, fournisseurs ou autres partenaires de nos activités. EY a également mis en place des règles contraignantes (BCR ou Binding Corporate Rules), approuvées par les régulateurs européens et britanniques pour faciliter le transfert des données personnelles au sein du réseau EY.

En complément de cette politique, EY en France a établi un ensemble de règles de fonctionnement et de procédures obligatoires, exprimées dans une Charte de sécurité de l'information qui est annexée au règlement intérieur des entités membres du réseau EY en France.



Conservation des documents

Au sein des entités membres du réseau EY en France, les obligations de conservation des documents s'appliquent à toutes les missions et à tous nos collaborateurs.

Les obligations légales relatives à la protection et à la conservation des documents professionnels des auditeurs font l'objet d'instructions précises régulièrement rappelées. Nos procédures établissent également les dispositions à prendre pour assurer la protection particulière de tout document qui pourrait avoir à être produit dans le cadre de litiges prévisibles ou déclarés, d'enquêtes administratives ou judiciaires nous concernant ou concernant nos clients.



Acceptation et maintien de nos clients et missions



Acceptation et maintien de nos clients et missions

La politique mondiale EY d'acceptation des clients et des missions énonce des principes permettant aux entités membres de déterminer si elles acceptent un nouveau client, une nouvelle mission avec un client existant ou si elles peuvent continuer à travailler avec un client ou sur une mission existante. Ces principes sont essentiels au maintien de la qualité, à la gestion des risques, à la protection des collaborateurs d'EY et au respect des exigences réglementaires. La politique mondiale EY d'acceptation des clients et des missions est un exemple de politique pour s'assurer du respect des valeurs EY, gérer les risques liés au réseau et entretenir la cohérence du Système de gestion de la qualité.

Les objectifs de la politique sont les suivants :

- Établir un processus rigoureux d'évaluation des risques et de prise de décisions pour accepter ou maintenir des clients ou des missions ;
- Répondre aux règles d'indépendance applicables ;
- Identifier et traiter de manière appropriée tout conflit d'intérêts ;

- Identifier et refuser les clients ou les missions qui présentent un risque excessif ;
- Mettre en évidence les clients ou les missions non conformes aux valeurs d'EY ;
- Exiger la consultation de professionnels désignés pour identifier des procédures de gestion des risques supplémentaires pour des facteurs de risque spécifiques élevés ;
- Se conformer aux exigences légales, réglementaires et professionnelles.

En outre, la politique mondiale EY sur les conflits d'intérêts définit, au travers de normes, un processus pour identifier et traiter des catégories de conflits d'intérêts potentiels. Elle comprend également des dispositifs visant à atténuer les conflits d'intérêts potentiels aussi rapidement et efficacement que possible, au moyen de mesures de sauvegarde pertinentes. Ces mesures peuvent consister en l'obtention de l'accord formel des clients concernés autorisant les membres d'EY à accepter la mission sous réserve de la mise en place d'équipes distinctes, ou le refus de la mission pour éviter le conflit identifié.

En ligne avec le dernier Code de l'IESBA, la politique mondiale d'EY sur les conflits d'intérêts et ses guides d'application tiennent compte de la complexité croissante des missions et des relations avec les clients, ainsi que de la nécessité de répondre rapidement et avec précision aux clients.



Mise en œuvre de la politique

Nous utilisons le processus EY d'acceptation des clients et des missions (PACE), un système intranet, pour coordonner efficacement les activités d'acceptation et de maintien des clients et des missions, conformément aux politiques mondiales, à celles des lignes de services et à celles des entités membres d'EYG. PACE guide les utilisateurs à travers les règles d'acceptation et de maintien et fait référence aux politiques et aux normes professionnelles nécessaires pour évaluer à la fois les opportunités commerciales et les risques associés. PACE est un exemple de ressources technologiques utilisées par les entités membres d'EYG à travers le monde pour assurer la cohérence du Système de gestion de la qualité.

Le processus d'acceptation ou de maintien des clients et des missions prend en compte l'évaluation par l'équipe des facteurs de risque sur un large éventail de critères tels que l'industrie, l'attitude de la direction, l'environnement de contrôle interne, la complexité de l'audit et l'identité des parties liées.

Dans le cadre de ce processus, nous examinons attentivement les caractéristiques de risque d'un

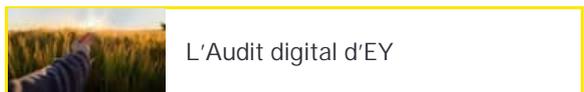
client ou d'une mission potentielle et le résultat de nos procédures. Avant d'accepter une nouvelle mission ou un nouveau client, nous évaluons également si nous disposons des ressources suffisantes et appropriées pour fournir un service de qualité, en particulier dans des domaines hautement techniques, et si les services demandés par le client sont en ligne avec notre savoir-faire. Le processus d'approbation prévoit que de nouvelles missions d'audit ne peuvent être acceptées sans l'approbation de représentants désignés de la direction technique et de la ligne de services Audit et conseil comptable locales voire de la région et de la zone quand le niveau de risque le justifie.

Dans le cadre du processus annuel du maintien des clients et des missions, nous analysons les services déjà rendus et notre capacité à poursuivre un service de qualité. Nous confirmons également avec les clients qu'ils partagent l'engagement d'EY en France de qualité et de transparence de l'information financière. L'associé principal de chaque audit, de concert avec le responsable de la ligne de services Audit et conseil comptable, examine chaque année notre relation avec l'entité auditée afin de déterminer si son maintien est approprié.

À la suite de cet examen, certaines missions d'audit peuvent faire l'objet de procédures de surveillance supplémentaires, d'autres peuvent être interrompues. Comme pour le processus d'acceptation des clients et des missions, des représentants désignés de la direction technique et de la ligne de services Audit et conseil comptable locales voire de la région et de la zone participent au processus de maintien des clients et des missions.



EY investit continuellement dans l'amélioration des méthodologies et des outils d'audit, dans le but de délivrer constamment des audits de grande qualité. Cet investissement témoigne de l'engagement d'EY à instaurer la confiance dans les marchés financiers et dans les économies du monde entier.



L'audit digital d'EY permet aux équipes de répondre aux besoins et attentes toujours en évolution des entités et des parties prenantes, aujourd'hui et demain.

Il aide les professionnels d'EY à améliorer la qualité et à tirer profit de la digitalisation sur toutes les phases de l'audit en associant des capacités digitales avancées à une culture d'innovation continue.

L'audit digital d'EY est éprouvé et déployé dans le monde entier :

- L'outil EY Canvas facilite la réalisation des tâches d'audit, la communication sécurisée et la documentation à partir d'une technologie Cloud pour plus de 150 000 audits ;
- Le portail client EY Canvas Client Portal connecte plus de 200 000 professionnels d'EY à plus de 300 000 utilisateurs clients ;
- EY Atlas sert de référentiel central à tout notre capital intellectuel en matière de comptabilité pour les équipes d'audit et les entités auditées ;
- Les fonctionnalités d'EY Smart Automation favorisent l'automatisation des tâches et sont directement intégrées dans EY Canvas ;
- EY Helix permet aux équipes d'audit d'analyser plus de 775 milliards de lignes d'écritures comptables chaque année.

Ces technologies avancées aident les équipes à améliorer la qualité en connectant les entreprises et les équipes, en automatisant les procédures d'audit et en analysant les données.

Connecter

Connecter de manière fluide les entités avec les équipes d'audit pour la transmission des bonnes informations est la base d'un audit de grande qualité.

Déployé à l'échelle mondiale, EY Canvas sert de cadre unique pour la réalisation des procédures d'audit, leur communication et leur documentation pour les missions d'audit d'EY dans le monde entier. Hébergé en toute sécurité dans le cloud, il exploite une technologie de pointe pour les applications Web. Ce dispositif permet d'assurer la sécurité des données et de faire évoluer EY Canvas pour répondre aux changements de la profession comptable et de l'environnement réglementaire.

Au moyen d'un questionnaire électronique recueillant les informations pertinentes relatives à chaque type d'entité (par exemple : entité cotée ou d'intérêt public) et secteur d'activité, un profil est déterminé pour chaque mission d'audit configurant automatiquement EY Canvas. L'outil permet également de maintenir des plans d'audit personnalisés et à jour, et fournit un lien direct avec les guides d'application, les normes professionnelles et les modèles de documentation. La majorité des formulaires qui documentent les travaux d'audit sont intégrés dans EY Canvas. Grâce à ce questionnaire initial, les procédures d'audit adaptées et la documentation correspondante sont sélectionnées de

manière automatique. Avec le programme Milestones (voir section « Infrastructure en support de notre Système de gestion de la qualité »), EY Canvas permet une gestion de projet efficace et, via son interface utilisateur, l'équipe visualise les risques et leur lien avec la réponse d'audit planifiée ainsi que le travail effectué dans les domaines clés. EY Canvas permet également aux équipes d'audit de groupe de communiquer des informations et des instructions adéquates aux auditeurs des filiales afin que l'équipe centrale puisse diriger et contrôler la bonne exécution de l'audit de groupe.

EY Canvas intègre le portail client « EY Canvas Client Portal » au travers duquel les équipes communiquent avec la direction des entités et priorisent leurs demandes. Il comprend également « EY Canvas Oversight » qui assure la surveillance et le suivi en temps réel des progrès de l'audit, améliore la visibilité et facilite une collaboration proactive à toutes les étapes de l'audit.

Adossé à EY Canvas, la plateforme de recherche mondiale EY Atlas donne accès à l'ensemble de la documentation comptable la plus récente pour les professionnels d'EY et les entités qu'ils auditent.

Automatiser

Les technologies « intelligentes » permettent d'atteindre des niveaux plus élevés d'automatisation, de centralisation et de standardisation tout au long de l'audit.

L'Audit digital d'EY tire profit de la connectivité mondiale d'EY Canvas pour automatiser les procédures à l'échelle mondiale. Pour cela, le « Smart Automation Hub » d'EY fournit un point d'accès centralisé et global. Cet outil est complètement intégré dans EY Canvas et permet des mises à jour en temps réel. Il s'appuie sur des techniques d'automatisation à grande échelle, d'intelligence artificielle (IA), d'apprentissage automatique (machine learning) et d'autres technologies avancées, pour améliorer la gestion de projet et apporter une assistance dans les procédures d'audit.

Automatiser et accélérer des procédures de routine permet aux équipes d'audit de se concentrer sur les risques les plus importants et les zones de jugement complexes, ainsi que sur la valeur ajoutée apportée aux entités qu'elles auditent. Dans le même temps, les activités en support à l'audit sont rationalisées, réduisant considérablement les tâches de nature administrative réalisées par les équipes de gestion et par les équipes comptables et financières.

Analyser

Le déploiement d'analyses des données des processus de « bout en bout » permet une approche plus intelligente et axée sur les données qui aide les équipes d'EY à identifier les risques, à détecter les anomalies et à être plus perspicaces.

La suite d'analyse mondiale « EY Helix » intègre l'audit basé sur les données dans la méthodologie d'audit mondial d'EY (EY Digital GAM). Cette suite d'outils comprend des modules d'analyses de données pour les processus métier et comptables de base, ainsi que des modules spécifiques aux secteurs d'activité et à certaines transactions.

Les équipes d'audit peuvent ainsi déployer des analyses de données ciblées et adaptées à l'entité auditée et aller plus loin dans le détail des cycles opérationnels afin de mieux comprendre les activités financières et les processus opérationnels. Il en résulte une approche plus intelligente axée sur les risques qui renforce la qualité des éléments obtenus, permet l'identification plus pertinente des tendances et des anomalies, et affine à des niveaux plus élevés la compréhension de l'activité de l'entité. Voir partie « Méthodologie d'audit (EY GAM) » pour davantage de détails sur la façon dont l'approche d'audit axée sur les données des processus de « bout en bout » est essentielle à la réalisation d'audits de qualité.

EY Helix fonctionne au moyen d'un accès fluide et sécurisé aux données grâce à des processus et méthodes, standardisés et centralisés, de connexion et d'extraction de données via des protocoles de sécurité de pointe.

Afin d'améliorer la qualité des procédures d'audit, nous continuons d'investir dans de nouveaux modules d'analyses, dans divers secteurs d'activité et domaines comptables.

Investir dans des outils d'audit de nouvelle génération

L'audit digital d'EY renforce la qualité de l'audit en mettant davantage l'accent sur les risques d'anomalies significatives et en améliorant la qualité des éléments d'audit obtenus pour répondre à ces risques.

Comme indiqué dans la partie « Infrastructure en support de notre Système de gestion de la qualité », afin de poursuivre ses efforts et tirer profit des évolutions rapides, EY investit dans les technologies de nouvelle génération pour ses activités d'audit et de conseil comptable de manière à accroître la confiance, la transparence et la transformation.

S'appuyant sur la puissance de nos outils technologiques d'audit mondiaux actuels, notre

programme d'investissement sur quatre ans façonner l'avenir des technologies de nos activités d'audit et de conseil comptable. Une plateforme unique intégrant et transformant l'ensemble de nos outils de pointe deviendra le moteur de nos activités axées sur la donnée et renforcées par l'intelligence artificielle de prochaine génération.

Cet investissement se concentre sur trois domaines de transformation clés afin de promouvoir la qualité et l'apport de valeur :

- Expérience utilisateur et collaboration ;
- Accès aux données et analyse ;
- Intelligence artificielle et données sectorielles.

Au cours des 12 derniers mois, cet investissement a permis le lancement de plus de 20 nouvelles fonctionnalités technologiques importantes au sein de la ligne de services Audit et conseil comptable, dont l'analyse de données de nouvelle génération via Microsoft Power BI, ou l'évaluation des risques d'audit pour les entités non cotées et non complexes au moyen d'intelligences artificielles intégrées à EY Canvas.



Prise en compte du risque de fraude

Un des éléments pris en compte dans le cadre de notre politique d'amélioration continue est la nécessité de faire évoluer la manière dont les audits sont réalisés pour mieux lutter contre la fraude. Au niveau mondial, EY s'engage à avoir un rôle moteur au sein de la profession pour répondre aux questions des parties prenantes sur le rôle de l'auditeur dans la détection et la prévention des fraudes.

Les entreprises n'ont jamais été aussi riches en données qu'aujourd'hui, ce qui offre de nouvelles possibilités de détecter des fraudes importantes par l'exploration, l'analyse et l'interprétation des données. Les auditeurs utilisent de plus en plus l'analyse de données pour identifier les transactions inhabituelles et les schémas de transactions qui pourraient indiquer une fraude importante.

La technologie n'est toutefois pas l'unique solution, et le jugement professionnel demeure une composante essentielle. Il incombe à toutes les parties concernées, y compris la direction, les conseils d'administration, les auditeurs et les régulateurs, de se concentrer davantage sur la culture et les comportements de l'entreprise pour mieux détecter les fraudes.

EY a pris des mesures supplémentaires pour répondre à cette question importante pour l'audit, notamment en :

- Utilisant des outils d'analyse de données pour accroître les capacités de détection des fraudes et développer davantage l'esprit critique ;
- Utilisant davantage de données et informations internes et externes pour développer des réponses plus spécifiques aux indicateurs de risque externes ;
- Généralisant l'utilisation des confirmations électroniques de tiers comme preuve d'audit à chaque fois que cela est possible ;
- Rendant obligatoire une formation annuelle sur la fraude pour tous les professionnels de l'audit ;
- Élaborant un cadre interne d'évaluation des risques de fraude à l'usage des comités d'audit et de la gouvernance ;
- Faisant intervenir des spécialistes de nos équipes Enquêtes et Investigations lorsque cela est nécessaire ;
- S'appuyant sur notre Centre d'excellence mondial sur les risques qui recense de manière large des données externes relatives aux expositions médiatiques défavorables, aux mesures judiciaires ou à tout autre facteur de risque. Il offre également des outils d'évaluation de l'authenticité des documents et diverses technologies pour améliorer l'identification et la réponse aux risques de fraude dans nos audits.



Supervision des travaux d'audit

Les règles internes d'EY définissent les obligations et modalités d'implication directe des responsables de la mission dans les travaux, les différents niveaux de supervision ainsi que les obligations de documentation des travaux effectués et des conclusions émises. Les membres de l'équipe en charge de cette supervision procèdent à une revue détaillée des éléments de documentation des travaux pour en vérifier la pertinence et l'exhaustivité.

Les managers expérimentés, les directeurs et les associés responsables de la mission opèrent une revue de second niveau pour s'assurer de la pertinence des procédures d'audit effectuées ainsi que des traitements comptables et de l'information financière présentée par l'entité contrôlée.

Lorsque cela est nécessaire compte tenu du risque, un fiscaliste revoit la documentation fiscale significative et les documents de travail pertinents. Pour les entités cotées et d'intérêt public et certaines autres entités, un collaborateur expérimenté s'assure de la qualité de la mission (décrit ci-dessous dans la section « revue de la qualité des missions ») par l'examen des sujets comptables et des sujets relatifs à l'exécution de l'audit et par la revue des états financiers de l'entité auditée et du rapport de l'auditeur.

La nature, le calendrier et l'étendue de la supervision des travaux d'audit dépendent de nombreux facteurs, dont :

- Le niveau de risque, l'importance relative, la subjectivité et la complexité du sujet considéré ;
- La compétence et l'expérience des membres de l'équipe d'audit en charge de la documentation d'audit ;
- Le niveau de participation directe du professionnel en charge de la revue des travaux d'audit ;
- L'étendue de la consultation.

Les politiques d'EY insistent sur le rôle crucial de l'associé signataire dans la gestion de la qualité de l'audit. En cela, il se doit de renforcer la culture de la qualité auprès de tous les membres de l'équipe d'audit.



Politique de consultation

Les politiques de consultation EY sont fondées sur une culture de collaboration à travers laquelle les professionnels de l'audit sont encouragés à partager leurs points de vue sur les problématiques complexes en matière de principes comptables, de normes d'audit et de contenu du rapport d'audit.

L'environnement dans lequel les entités membres d'EYG évoluent étant de plus en plus complexe et connecté au niveau mondial, la culture de consultation EY est devenue encore plus importante pour tirer des conclusions adéquates. Nos règles internes de consultation sont destinées à assurer l'implication des ressources nécessaires pour que l'équipe d'audit puisse toujours étayer ses conclusions sur la base des éléments les plus pertinents.

La culture de consultation EY permet aux équipes d'audit de délivrer, de façon transparente pour les clients audités, des positions homogènes et cohérentes.

Pour les questions complexes et délicates, un processus formel requiert des consultations en dehors de l'équipe d'audit auprès de professionnels plus expérimentés ou aux connaissances spécialisées, en particulier ceux de la direction technique ou de la direction de l'indépendance. De manière à maintenir objectivité et esprit critique professionnel, les politiques d'EY requièrent que les membres de la direction technique, de l'indépendance et toute autre personne ne participent pas à une telle consultation s'ils servent, ou ont récemment servi, l'entité visée par la consultation. Dans ces circonstances, d'autres personnes dûment qualifiées sont affectées.

Les politiques d'EY exigent également que toutes les consultations soient documentées, avec notamment l'accord écrit de la ou des personnes consultées, afin de démontrer leur compréhension de la question et de sa résolution.



Revue de la qualité des missions

Les politiques de revue de la qualité des missions d'EY (ou revue indépendante) traitent à la fois des audits qui doivent faire l'objet de ces revues et des qualifications des réviseurs. Ces derniers sont des professionnels expérimentés qui possèdent une connaissance approfondie des problématiques de l'entité auditée. Ils sont indépendants de l'équipe d'audit et évaluent objectivement les jugements importants portés par l'équipe d'audit et les conclusions qui en découlent. Toutefois, l'intervention du réviseur ne remet pas en cause la responsabilité et l'implication de l'associé en charge de la mission. En aucun cas, la responsabilité du réviseur ne peut être déléguée à une autre personne.

Les politiques et les pratiques d'EY relatives à l'affectation et à l'accréditation des professionnels à titre de réviseur ont été renforcées afin de se conformer aux exigences de la Norme internationale sur le management de la qualité (ISQM 2, « Revues de la qualité des missions »). Ces améliorations visent à affecter un réviseur qui possède les compétences appropriées, le temps nécessaire, l'autorité et l'objectivité pour réaliser une revue efficace de la qualité de la mission. Les actions de formation et d'accréditation viennent en support de la réalisation de ces revues.

La revue de la qualité de la mission couvre l'ensemble du cycle de la mission, y compris la planification, l'évaluation des risques, la stratégie d'audit et l'exécution. Les politiques et procédures, relatives à la réalisation et à la documentation des revues de la qualité des missions, établissent des directives précises sur la nature, le calendrier et l'étendue des procédures à exécuter, ainsi que la documentation requise attestant leur finalisation. Dans tous les cas, la revue de la qualité de la mission est achevée avant la date du rapport de l'auditeur.

Pour les audits, les revues de la qualité de la mission sont effectuées par les associés d'audit conformément aux normes professionnelles applicables aux audits de toutes les sociétés cotées, de toutes les entités d'intérêt public et de celles considérées comme nécessitant un suivi renforcé. Le responsable de la ligne de services Audit et conseil comptable et celui de la direction technique de chaque pays approuvent l'affectation par mission des réviseurs.



Résolution des divergences d'opinion au sein d'une équipe d'audit

Chez EY, nous développons une culture de collaboration et encourageons nos collaborateurs à exprimer leurs éventuelles divergences d'opinion professionnelle ou leurs interrogations. Nos règles internes permettent à chacun d'exprimer, au sein de l'équipe, toute divergence considérée comme significative ou qui pourrait avoir un effet sur l'opinion émise sur les comptes.

Ces politiques sont clairement exposées aux professionnels lorsqu'ils rejoignent EY, et nous continuons de promouvoir une culture qui renforce la responsabilité et la capacité d'une personne à faire entendre son propre point de vue et à rechercher ceux des autres.

Les éventuelles divergences d'opinion professionnelle trouvent généralement leur résolution au sein de l'équipe d'audit. Toutefois, si un des membres de l'équipe n'est pas satisfait de la solution retenue, il en réfère à l'autorité immédiatement supérieure, jusqu'à ce qu'un accord soit trouvé ou une décision finale adoptée, incluant si nécessaire, une consultation de la direction technique.

En outre, si le réviseur de la qualité de la mission émet une recommandation que l'associé signataire n'accepte pas de suivre ou que la problématique n'est pas traitée à la satisfaction du réviseur, le rapport d'audit ne peut pas être émis tant que ce désaccord n'est pas résolu. Les désaccords résolus au travers d'une consultation avec le département de la direction technique doivent être documentés.



Ressources

L'amélioration de la qualité de l'audit chez EY passe par l'attraction et la rétention des collaborateurs (voir section « Gestion des talents »)



Composition de nos équipes

L'affectation des professionnels à une mission d'audit est effectuée sous la supervision du responsable de la ligne de services Audit et conseil comptable. Les critères pris en compte pour former les équipes comprennent :

- La taille et la complexité de l'entité auditée ;
- Le niveau de risque ;
- La connaissance du secteur d'activité ;

- La permanence de l'équipe ;
- Le calendrier.

Dans de nombreuses situations, nos spécialistes internes sont intégrés aux équipes d'audit pour les aider à effectuer les travaux d'audit et à obtenir les éléments probants. Ces professionnels interviennent dans les cas où une expertise complémentaire est nécessaire faisant appel à des compétences ou connaissances liées notamment à la fiscalité et au droit, aux systèmes d'information, à l'évaluation des actifs, à l'analyse actuarielle, aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ou aux enquêtes et investigations.

Sous certaines conditions, les procédures internes appliquées par les entités d'audit d'EY en France impliquent que, chaque année, le responsable des activités d'audit et de conseil comptable revoit avec le responsable de la direction technique l'affectation des dossiers des sociétés cotées et autres entités d'intérêt public. Cette procédure vise, entre autres, à s'assurer que les professionnels en charge de l'audit de sociétés cotées ou d'autres entités d'intérêt public disposent des compétences requises pour assumer pleinement les responsabilités liées à ces dossiers et que les exigences réglementaires de rotation sont satisfaites.



Global Delivery Services (GDS)

Global Delivery Services (GDS) est un réseau intégré de centres de prestation de services d'EY en support aux entités membres d'EYG. Dans toutes les disciplines, les équipes du GDS combinent des connaissances techniques approfondies en mettant l'accent sur l'innovation, l'automatisation et l'amélioration des processus pour créer une variété de services personnalisés et évolutifs qui bénéficient à l'organisation EY. Dans le cadre de son parcours de transformation de l'audit, EY va continuer de s'appuyer sur les équipes du GDS pour améliorer la qualité de l'audit.



Diversité, équité et inclusion

EY s'est engagé de longue date en faveur de la diversité, de l'équité et de l'inclusion (DE&I). Cet engagement à constituer des équipes performantes, diversifiées et inclusives est particulièrement important dans le domaine de l'audit, où la variété des points de vue suscite le scepticisme professionnel et l'esprit critique. Une plus grande diversité, plus d'équité et un environnement inclusif favorisent une meilleure prise de décisions, stimulent l'innovation et renforcent la flexibilité organisationnelle.

Alors que des progrès substantiels ont déjà été réalisés dans le cadre de la stratégie et de l'ambition mondiale NextWave, EY reste déterminé à poursuivre ses initiatives en matière de DE&I dans l'ensemble du réseau. Le Global Executive d'EY s'est engagé de manière visible envers nos collaborateurs et nos parties prenantes à aller plus loin encore en signant la Déclaration mondiale sur la diversité, l'équité et l'inclusion. A travers cet engagement, nous répondons à une attente forte des parties prenantes et les entités membres d'EYG se sentent responsables des progrès réalisés.

Plus spécifiquement, au niveau mondial, la ligne de services Audit et conseil comptable a lancé l'initiative « Global Assurance DE&I » visant à définir des objectifs DE&I dans tous les processus de gestion des talents et à promouvoir la génération d'idées et d'initiatives nouvelles. Chaque région a effectué une première auto-évaluation par rapport à des objectifs de base et s'est engagée à mettre en œuvre un plan d'action pour continuer de progresser sur cette dimension.

Ces dernières années, un accent particulier a été mis sur la promotion de la diversité des genres. A l'échelle mondiale, plus de 52 % des collaborateurs recrutés étaient des femmes. 33 % des associés d'audit promus en juillet 2023 dans le monde étaient des femmes. En France, elles représentaient 30 %.

Les organisations inclusives tirent profit de cette diversité. Les collaborateurs ont besoin de sentir qu'ils travaillent pour une organisation qui non seulement les valorise en tant qu'individus, mais considère également les différences comme une force et valorise les contributions de chacun. Renforcer ce sentiment d'appartenance est essentiel pour attirer les personnes les plus talentueuses et aider les professionnels d'EY à rester motivés et engagés.

Dans l'enquête d'opinion menée auprès des collaborateurs de mars 2023, 82 % d'entre eux déclarent que l'organisation EY offre un environnement de travail où ils se sentent libres d'être eux-mêmes, en augmentation par rapport au sondage de mars 2022.

Les dirigeants d'EY font de la diversité, de l'équité et de l'inclusion une priorité traduite au moyen de mesures clés dans tous les programmes de gestion des talents. Pour accroître une meilleure responsabilisation dans l'ensemble du réseau EY, un outil de suivi « Global DE&I Tracker » permet de mesurer les progrès sur la base d'indicateurs spécifiques. EY a également créé un groupe de travail à l'échelle mondiale sur l'équité sociale (GSET) pour élaborer des plans d'action cohérents s'attaquant particulièrement aux iniquités et à la discrimination, y compris le racisme. En tant qu'organisation

mondiale, EY a l'opportunité de s'attaquer aux iniquités et aux injustices pour promouvoir le progrès au sein et au-delà d'EY. EY s'engage à faire progresser l'équité sociale et la croissance inclusive et à lutter contre l'injustice, les préjugés, la discrimination et le racisme. EY vise l'équité sociale en donnant accès à chaque associé et collaborateur les ressources et opportunités dont il a besoin, quels que soient les parcours ou les besoins. Pour cela, il convient de s'attaquer également aux obstacles qui peuvent conduire à des opportunités et expériences inéquitables. Nous sommes convaincus que les entreprises ont un rôle majeur à jouer pour combler ces lacunes et bâtir un monde économique plus juste et plus équilibré. Par leur comportement et leurs actions, les équipes dirigeantes d'EY en France sont chargées d'insuffler cet état d'esprit : esprit d'équipe, leadership, culture d'entreprise, répartition équitable du travail et décisions justes en matière d'évaluation et d'avancement sont les piliers de cette construction.

Nos valeurs : qui nous sommes

1 Des hommes et des femmes qui font preuve d'intégrité, de respect mutuel, d'un esprit d'équipe et d'ouverture	2 Des hommes et des femmes qui font preuve d'énergie, d'enthousiasme et du courage de diriger	3 Des hommes et des femmes qui construisent une relation de confiance en faisant ce qui doit être fait
---	--	---



Méthodologie d'audit (EY GAM)

Notre méthodologie EY GAM fournit un cadre global pour effectuer des audits de qualité grâce à la mise en œuvre homogène de procédures d'audit quelle que soit la taille de l'entreprise auditée. Elle requiert de nos équipes le respect des règles applicables en matière d'éthique et d'indépendance vis-à-vis des entités auditées.

L'un des piliers d'EY GAM est l'évaluation des risques d'audit. Cette évaluation des risques, revue et modifiée autant que nécessaire tout au long de la mission, permet de déterminer la nature, l'étendue et le calendrier des procédures d'audit. La méthodologie favorise l'exercice d'un niveau adéquat d'esprit critique et de jugement professionnel. Enfin, elle est conforme aux normes d'audit internationales (ISAs) et répond aux exigences légales, réglementaires ou statutaires françaises. EY GAM est un exemple de ressource intellectuelle à la disposition des entités membres d'EYG pour assurer la cohérence dans l'exécution des missions d'audit.

Issu d'un travail approfondi avec des professionnels de l'audit, l'audit digital d'EY, composante d'EY GAM,

se concentre sur la simplification des tâches et la fluidité entre procédures d'audit par l'exploitation des populations complètes de données de l'entité auditée. Toutes les procédures, y compris l'évaluation des risques et les procédures dites substantives, s'appuient, dès le début de l'audit, sur l'analyse des données financières et non financières pertinentes. Ces procédures utilisant des bases de données sont complétées par des techniques d'audit traditionnelles telles que les entretiens, les observations et les inspections. La capacité d'analyser des données désagrégées à l'aide de la suite analytique mondiale Helix d'EY améliore la compréhension des activités de l'entité par les équipes d'audit et permet de se concentrer sur l'identification des risques spécifiques à l'entité, des transactions clés et des tendances et anomalies qui peuvent être des indicateurs d'anomalies ou de fraude. Une approche d'audit axée sur les données concentre les efforts sur l'audit des transactions à risque élevé, rendant la stratégie d'audit dynamique et adaptable en fonction des changements facilement identifiables grâce aux données, et oriente et rend plus spécifique l'échange avec l'entité et sa direction sur les conclusions d'audit et l'évaluation des résultats.

Dans EY Atlas, EY GAM se décline par thèmes et est conçu pour axer la stratégie d'audit sur les risques, les états financiers, ainsi que pour concevoir et apporter la réponse d'audit appropriée à ces risques. EY GAM comprend deux éléments clés :

- Les procédures obligatoires et leurs guides d'application qui reflètent à la fois les normes d'audit et les politiques d'EY ;
- Des formats et exemples de documentation qui facilitent la bonne exécution et documentation des procédures d'audit. Ces exemples complètent les procédures obligatoires et leurs guides d'application au moyen d'illustrations de bonnes pratiques.

EY GAM contient un certain nombre d'approches d'audit « profilées » dans EY Atlas présentant les procédures obligatoires et guides d'application spécifiques à la nature de l'entité auditée. A titre d'exemple, des profils différenciés existent pour Digital GAM ou Core GAM, pour les entités cotées ou d'intérêt public ou pour celles considérées comme non complexes.

Notre méthodologie est régulièrement adaptée pour refléter les changements induits par l'évolution des normes d'audit ou par les effets de l'utilisation de technologies émergentes dans le reporting financier. De la même manière, les sujets d'actualité, les enseignements tirés des missions d'audit et les résultats des contrôles de qualité internes et externes conduisent à des adaptations de notre méthodologie. Ainsi, de nouvelles procédures ont été instaurées en lien avec les risques relatifs au climat, à la cybersécurité ou à l'utilisation par nos clients des

technologies émergentes telles que la robotisation, l'intelligence artificielle ou la blockchain.

Récemment, EY GAM a été mis à jour pour répondre aux exigences des normes ISA 220 (révisée), « Contrôle de la qualité pour un audit des états financiers », ISQM 1, « Gestion de la qualité par les cabinets qui réalisent des audits ou des examens limités d'états financiers, ou d'autres missions d'assurance ou de services connexes », et des nouvelles exigences d'indépendance du Code de déontologie de l'International Ethics Standards Board of Accountants relatives à l'approbation préalable des services autres que ceux de l'audit et du conseil comptable et l'information relatives aux honoraires d'audit. Une série de mesures ont été prises pour la mise en place de ces nouvelles exigences.

De plus, nous restons vigilants face à l'évolution du contexte actuel et aux situations nouvelles susceptibles d'avoir un impact sur nos travaux. Nous diffusons des communications en temps utile pour permettre leur prise en compte dans la planification et l'exécution de l'audit. Ces communications portent aussi bien sur les recommandations émises par les régulateurs locaux et l'International Forum of Independent Audit Regulators (IFIAR) que sur des constats relevés lors des inspections. Elles peuvent également aborder les problématiques relatives aux traitements comptables ou à l'information financière et aux risques nés d'événements liés à l'évolution de la conjoncture économique (faillites récentes et quasi-faillites dans le secteur bancaire, inflation, variation significative des taux d'intérêt...).



Certification en matière de technologie

EY dispose d'un processus de certification rigoureux pour s'assurer que les technologies utilisées au cours des missions d'audit sont adaptées à l'usage prévu. Chaque solution doit être testée de manière appropriée pour répondre clairement aux objectifs de l'audit. Les collaborateurs doivent être formés de manière adéquate et les exigences légales et réglementaires respectées (habilitation et confidentialité des données par exemple).



Information et communication

La composante « Information et communication » est une nouvelle composante d'ISQM 1 pour obtenir, générer, utiliser et communiquer l'information pour la conception, la mise en œuvre et le fonctionnement du Système de gestion de la qualité. Les objectifs de

qualité au sein de cette composante visent une communication efficace et réciproque entre :

- Les collaborateurs ;
- Les entités membres d'EYG ;
- Les tiers ; et
- Les fournisseurs.

Cette communication est essentielle au bon fonctionnement du Système de gestion de la qualité et à l'exécution des missions d'audit. La politique mondiale de gestion de la qualité prévoit les règles pour les entités membres d'EYG de communication interne et externe sur le Système de gestion de la qualité de l'entité membre.



Le processus de surveillance et de remédiation du Système de gestion de la qualité est la pierre angulaire du dispositif visant à améliorer en continu notre Système de gestion de la qualité, y compris la qualité de l'audit. EY en France a mis en place un processus de surveillance et de remédiation de la gestion de la qualité pour :

- Fournir des informations pertinentes, fiables et opportunes sur la conception, la mise en œuvre et le fonctionnement du Système de gestion de la qualité d'EY en France ;
- Fournir une base pour l'identification des faiblesses ; et
- Prendre les mesures appropriées pour remédier à toute faiblesse identifiée.

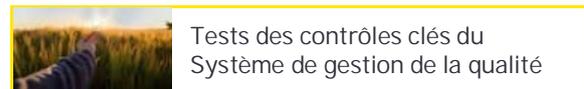
Les informations obtenues dans le cadre du processus de surveillance et de remédiation concernant la conception, la mise en œuvre et le fonctionnement du Système de gestion de la qualité d'EY en France sont évaluées afin de tirer des conclusions sur l'efficacité de la réalisation des objectifs du Système de gestion de la qualité.

Les activités du Système de suivi de la gestion de la qualité comprennent :

- Tests des contrôles clés du Système de gestion de la qualité ;
- Inspections internes et externes des dossiers d'audit ;
- Autres activités de surveillance, par exemple, et sans que cette liste soit exhaustive :
 - Tests de conformité d'EY en France et de son personnel aux exigences éthiques liées à l'indépendance ;

- Observations formulées par des organismes de réglementation externes concernant le Système de gestion de la qualité ;
- Signalements par l'intermédiaire de la ligne d'assistance en matière d'éthique.

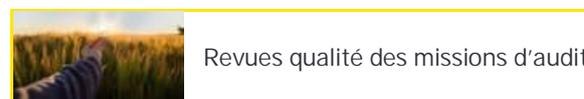
Le processus de surveillance et de remédiation est réalisé chaque année sur la base de la politique mondiale SQM de surveillance et de remédiation. Le processus de surveillance et de remédiation est coordonné par des représentants de la direction technique mondiale, sous la supervision de la direction mondiale de la ligne de services Audit et conseil comptable.



Les contrôles clés du Système de gestion de la qualité ont été conçus et mis en œuvre pour atténuer les risques liés à la qualité. L'objectif de la réalisation de tests des contrôles clés du Système de gestion de la qualité consiste à déterminer si les contrôles :

- Ont été conçus, mis en œuvre et effectués conformément à la conception et à la documentation du responsable du contrôle ;
- Ont été réalisés en temps opportun par le responsable du contrôle identifié lors de la conception de ce contrôle ;
- Ont permis de résoudre en temps opportun toute problématique identifiée ; et
- Sont fondés sur des informations fiables : l'information utilisée dans le cadre de l'exécution du contrôle clé du Système de gestion de la qualité est complète et exacte.

Les personnes qui testent les contrôles clés du Système de gestion de la qualité sont compétents, objectifs et indépendants des responsables et des opérateurs de ces contrôles. Ces personnes opèrent sous la direction du responsable de la direction technique d'EY en France.



EY en France met en place le programme mondial « AQR » (Audit Quality Review), qui rend compte des résultats et élabore des plans d'action adaptés. Le programme AQR mondial est conforme aux exigences et aux directives de la norme ISQM 1 et est complété, si nécessaire, pour se conformer aux normes professionnelles et aux exigences réglementaires françaises. Il contribue également aux efforts continus d'EY en France pour identifier les domaines dans lesquels nous pouvons améliorer notre performance ou renforcer nos politiques et procédures.

Les examens de la qualité de l'audit comprennent l'inspection d'au moins une mission terminée pour chaque associé (PIC) sur une base cyclique. Les missions examinées chaque année sont choisies selon une approche axée sur les risques, en mettant l'accent sur les missions d'audit de grande envergure, complexes ou d'intérêt public important, et selon une approche aléatoire. Le programme mondial AQR permet de mesurer la conformité aux politiques et procédures internes, aux exigences d'EY GAM et aux normes professionnelles et textes réglementaires locaux applicables. Il comprend également l'examen d'un échantillon de missions autres que l'audit exécutées par les équipes d'audit. Le programme mesure la conformité aux normes professionnelles pertinentes et aux politiques et procédures internes qui devraient être appliquées dans l'exécution des services autres que l'audit.

Le programme mondial AQR complète les inspections externes, telles que celles menées par les organismes de réglementation de l'audit et par les pairs.

Les professionnels participant aux revues AQR sont sélectionnés pour leurs compétences professionnelles en comptabilité et en audit, ainsi que pour leur expertise industrielle. Ils ont souvent participé au programme mondial AQR pendant un certain nombre d'années et sont hautement qualifiés dans la conduite du programme. Ils sont indépendants des missions et des équipes qu'ils examinent et sont normalement affectés à des inspections à l'extérieur de leur bureau de rattachement.

Le programme mondial AQR est complété par un programme qui couvre les inspections d'autres missions d'audit et de conseil comptable, ainsi que de services connexes, quelle que soit la ligne de services qui exécute le travail. C'est ce qu'on appelle l'examen de la qualité de nos autres services (OAQR).

Les résultats des processus d'AQR et d'OAQR sont analysés à l'échelle mondiale et par géographie, en particulier pour des thèmes clés pour lesquels les résultats indiquent que des améliorations sont nécessaires. Les résultats résumés sont partagés au sein du réseau. Les mesures visant à résoudre les problèmes soulevés lors du programme mondial AQR, des inspections réglementaires ou des examens par les pairs sont prises en charge par la ligne de services Audit et conseil comptable et son responsable de la direction technique. Ces programmes apportent un éclairage important sur notre Système de gestion de la qualité et les efforts continus d'amélioration de la qualité.

Le contrôle AQR réalisé en France en 2022 a couvert 59 dossiers. Nous tirons de l'exécution de ces revues des enseignements et des plans d'action qui contribuent à l'amélioration continue de la qualité.



Contrôle externe de la qualité de l'audit

Les entités d'audit membres d'EY en France sont soumises aux contrôles périodiques du Haut Conseil du Commissariat aux comptes (H3C), membre de l'International Forum of Independent Audit Regulators (IFIAR). Aussi les résultats de ses inspections sont-ils repris dans l'enquête annuelle de l'IFIAR. Au cours de ces contrôles, le H3C évalue les systèmes de contrôle de la qualité et revoit une sélection de dossiers d'audit. Les modalités des contrôles du H3C et les enseignements qu'il en tire, pour l'ensemble des cabinets, sont exposés dans son rapport annuel d'activités, disponible sur le site : www.h3c.org.

Depuis l'accord intervenu en 2013, entre le H3C et le PCAOB (US Public Company Accounting Oversight Board), nos entités Ernst & Young Audit et Ernst & Young et Autres, en tant que commissaires aux comptes de sociétés cotées aux Etats-Unis, sont soumises à un contrôle conjoint H3C/PCAOB. Cet accord, d'une durée de trois ans, est renouvelable. Le dernier accord a été signé le 7 avril 2021.

Le rapport final du PCAOB relatif à son contrôle conjoint réalisé en 2022 n'a pas encore été publié. En revanche, celui correspondant au contrôle conjoint réalisé fin 2017 et datant de septembre 2018 est disponible sur son site à l'adresse suivante : www.pcaobus.org.

Les informations concernant le H3C, y compris celles relatives à son accord avec le PCAOB, sont accessibles sur son site : www.h3c.org.

Le rapport final du H3C sur le contrôle réalisé en 2022 nous a été adressé en octobre 2022.

Nous respectons et tirons profit de ces processus d'inspection. Nous évaluons minutieusement les constats relevés au cours des inspections afin de déterminer les zones d'amélioration de la qualité de l'audit et du Système de gestion de la qualité. Les missions comportant des constats importants font l'objet d'une analyse des causes (voir section suivante). Avec le processus AQR, les inspections externes fournissent des informations précieuses sur la qualité des audits d'EY. Ces informations nous aident à exécuter efficacement des audits de qualité.



Analyse des constats relatifs à l'exécution des missions

L'analyse approfondie des causes des constats sur les missions d'audit qui sous-tendent les résultats d'inspection positifs ou négatifs d'une mission est un élément central du cadre d'amélioration de la qualité

d'EY. Les résultats de chaque cause sont analysés en détail pour permettre de mieux comprendre les facteurs à l'origine des résultats positifs et négatifs, en nous concentrant sur les bonnes pratiques facteurs de qualité. Ceci est un élément primordial de notre système d'amélioration continue.

Une fois l'analyse des causes de la mission achevée, les entités membres d'EYG sont responsables de l'évaluation des résultats de leur portefeuille, en accordant une attention particulière à l'identification de situations récurrentes et à l'élaboration de plans d'action adaptés.



Indicateurs de la qualité d'audit

Au-delà de l'analyse des résultats annuels globaux du Système de gestion de la qualité, la ligne de services Audit et conseil comptable contrôle l'exécution de la stratégie et des priorités d'EY en matière de qualité au moyen d'une combinaison de mesures ou d'indicateurs de la qualité de l'audit (AQI - Audit Quality Indicators). Bien qu'aucun indicateur individuel ou ensemble d'indicateurs ne puissent être considérés comme le seul indicateur de la qualité de l'audit, un ensemble de mesures peut être utilisé pour donner une indication de la qualité de l'audit.

Grâce à la forte intégration mondiale des outils, des pratiques et des politiques de l'organisation EY, les données spécifiques à chaque pays sont accumulées chaque mois sur une variété de sujets. Les AQI comprennent à la fois des indicateurs de détection et de prévention liés à la qualité et couvrent des thèmes liés à l'exécution, aux talents, à la remédiation et aux accréditations techniques. Chaque AQI est mesuré par rapport à des cibles géographiques et mondiales prédéfinies, les écarts les plus importants nécessitant un plan d'évaluation et de remédiation. Les AQI sont également harmonisés avec le cadre de responsabilité d'EY afin de renforcer les priorités des directions de chaque pays.

Des exemples d'AQI sont :

- Les résultats des inspections internes et externes ;
- Le respect des jalons d'exécution des missions ;
- Les taux de rétention ;
- Le respect des règles d'indépendance ;
- Le respect des obligations de participation aux formations obligatoires.

Les indicateurs suivis au moyen du tableau de bord de l'AQI font l'objet d'un examen annuel afin de s'assurer qu'ils demeurent pertinents et adaptés aux initiatives de qualité.

Le tableau de bord Global AQI aide à informer la direction pour savoir si des actions particulières ont

l'effet escompté et fournit une alerte précoce lorsqu'une intervention est justifiée.



Identification des faiblesses du Système de gestion de la qualité

Les constats fournissent des informations sur la conception, la mise en œuvre et le fonctionnement du Système de gestion de la qualité qui indiquent qu'il peut exister une ou plusieurs faiblesses. Les constats sont agrégés à partir des activités de contrôle. EY en France évalue chaque constat ou agrégation de constats en tenant compte de l'importance relative du ou des constats afin de déterminer s'il existe une faiblesse. Lorsque des faiblesses sont identifiées, un processus d'analyse est mis en œuvre pour déterminer la cause, évaluer la gravité et le caractère récurrent de la faiblesse et élaborer des mesures efficaces. Ces analyses sont examinées par le comité de surveillance de la SQM.

Des représentants mondiaux et régionaux des directions techniques et de la ligne de services Audit et conseil comptable se réunissent régulièrement pour examiner les résultats des activités de surveillance et l'évaluation des constats et faiblesses afin d'assurer la cohérence dans l'application du cadre d'identification et d'évaluation de ces constats, d'évaluation des faiblesses et de l'analyse des causes, comme décrit dans la politique mondiale de surveillance et de remédiation de la gestion de la qualité.



Système de gestion de la qualité - Plans d'amélioration de la qualité

Pour toute faiblesse relevée, des plans d'amélioration de la qualité d'EY en France sont élaborés. Ils comprennent :

- La correction des effets de la faiblesse identifiée ;
- La remédiation de la faiblesse identifiée en temps opportun ;
- L'évaluation de l'efficacité des mesures correctrices.

Les plans d'amélioration de la qualité sont élaborés par le comité opérationnel de la SQM et sont examinés par le comité de surveillance de la SQM pour s'assurer de la pertinence des actions conçues.



Enquête de satisfaction des clients

En complément des revues qualité, EY a créé un programme d'évaluation de la qualité de services. La démarche d'EY pour mesurer la satisfaction de ses clients consiste à organiser, sur la base d'un

questionnaire, des entretiens en face-à-face entre les principaux interlocuteurs du groupe audité et un associé expérimenté d'EY n'ayant pas participé à la mission d'audit concernée. Des questionnaires en ligne peuvent également être adressés à d'autres parties prenantes du groupe audité afin de couvrir un public plus large en France ou à l'étranger. Ce programme a pour but d'apprécier la perception de la qualité de nos équipes et de nos travaux et d'identifier, le cas échéant, des axes d'amélioration.

Ces échanges contribuent à l'amélioration de la qualité de nos missions en abordant des sujets tels que la qualité de nos équipes en France et à l'international, le déploiement de notre audit digital et de nos outils d'analyse de données, la contribution de nos experts, le fonctionnement de notre réseau ou encore celui du collège des commissaires aux comptes.



Infrastructure en support de notre Système de gestion de la qualité



Stratégie

NextWave est la stratégie et l'ambition mondiale d'EY d'offrir de la valeur à long terme aux clients, aux collaborateurs et à la société. EY se trouve ainsi solidement positionné pour s'adapter et innover : l'objectif d'EY de bâtir un monde économique plus juste et plus équilibré continue d'inspirer et d'encourager les collaborateurs EY à utiliser leurs connaissances, leurs compétences et expériences pour soutenir les communautés dans lesquelles ils vivent et travaillent. Les connaissances et les services de qualité offerts par les entités membres d'EYG contribuent à renforcer la confiance dans les entreprises et les marchés financiers qui sous-tendent une création de valeur durable.

Pour les services d'audit et de conseil comptable d'EY, la stratégie NextWave tient compte de ce que les marchés sont profondément remodelés par les perturbations liées aux données et à la technologie, les changements climatiques, les changements démographiques et la mondialisation.

En réponse, la ligne de services Audit et conseil comptable d'EY s'est engagée dans un programme de plusieurs années de changements ambitieux portant sur les équipes d'audit, les processus et la technologie. Dans cette transformation, les collaborateurs restent le principal actif d'EY pour assurer la qualité et renforcer la confiance. En améliorant leurs compétences et leurs expériences, tout en transformant la façon dont ils travaillent, guidés par une méthodologie intuitive et des formations sur mesure, qui placent les données et la technologie au centre de nos services, les collaborateurs d'EY sont en mesure de mieux répondre à l'objectif d'EY de servir l'intérêt public.

Grâce à une approche axée sur les données, rendue possible par la transformation et l'intégration de nos capacités en matière de technologie digitale, les équipes d'EY continueront de réaliser des audits de grande qualité avec indépendance, intégrité, objectivité et esprit critique. Les entités membres d'EYG offrent à leurs professionnels de l'audit une formation et des moyens supplémentaires pour les aider à détecter la fraude. Une approche axée sur les données et des formations améliorées augmente l'expérience des équipes EY, afin qu'elles puissent consacrer plus de temps à la gestion des risques et à l'exercice de leur jugement professionnel. Les entités membres d'EYG restent tournées vers l'avenir à mesure qu'elles se transforment, notamment en réalisant des analyses de données de plus en plus sophistiquées et en atteignant efficacement une meilleure compréhension de l'environnement de l'entité auditée. Les marchés financiers et les entités

qu'audit EY valorisent ces audits de grande qualité. En appliquant des technologies de pointe, les équipes de la ligne de services Audit et conseil comptable contribuent de manière significative à l'objectif global d'EY de bâtir un monde plus juste et plus équilibré.

Les données et la technologie continuent de transformer l'audit pour répondre aux besoins changeants des marchés financiers. En juin 2022, EY a annoncé un investissement de 1 milliard de dollars américains dans une plateforme technologique de prochaine génération. Cette plateforme intégrée s'appuie sur les bases déjà solides de la suite technologique d'EY, favorisant la qualité de l'audit et une plus grande valeur pour les entités auditées en améliorant la confiance, la transparence et la transformation. Elle intégrera de nouvelles formes de données sectorielles et d'intelligence artificielle pour continuer d'améliorer l'expérience utilisateur de nos clients et collaborateurs, et ainsi fournir des prestations d'audits de grande qualité.



Le comité mondial de la qualité

Le Comité mondial de la qualité de l'audit « EY Global Audit Quality Committee » réunit des leaders expérimentés de l'organisation EY possédant une expérience large et diversifiée. Ce comité conseille la direction Audit et conseil comptable sur de nombreux aspects relatifs à l'organisation des activités, aux opérations, à la culture, aux talents, à la gouvernance et à la gestion des risques qui ont une incidence sur la qualité de l'audit.

Le comité propose des idées et approches novatrices pour réaliser des audits de grande qualité, afin que les bonnes pratiques soient partagées à l'échelle de l'organisation. Il s'agit d'un socle central de partage pour les formations et la diffusion de bonnes pratiques. Il sert de base aux AQI de l'organisation et à d'autres formes de surveillance de la qualité qui alimentent le cycle d'amélioration continue.



Direction de la qualité

Le réseau des responsables de la qualité - EY Quality Enablement Leaders (QEL) - est un groupe de professionnels qui contribuent à l'amélioration de la qualité de l'audit en favorisant l'excellence opérationnelle au sein de la ligne de services mondiale Audit et conseil comptable.

Ce groupe contribue au renforcement des équipes d'audit au moyen de :

- La formation des professionnels de l'audit ;

- Le déploiement d'habilitations techniques liées à l'adoption de nouvelles normes d'audit ;
- La maîtrise de l'utilisation d'outils et de techniques automatisés.

L'excellence opérationnelle sur les missions d'audit est atteinte par :

- La conception du cadre de mise en œuvre d'une planification cohérente des effectifs à l'échelle mondiale, notamment au moyen de protocoles de gestion de la charge de travail ;
- L'établissement de protocoles mondiaux de gestion des données pour effectuer des revues de portefeuille ;
- La revue en temps opportun par les professionnels en charge de la supervision des missions en cours.

Bon nombre des activités attribuées au QEL sont directement alignées sur la SQM d'EY. En raison de la nature de ses activités, le réseau QEL offre une perspective unique sur la nature des défis qui peuvent avoir une incidence sur la qualité de l'audit. Le réseau QEL collabore fréquemment avec la direction technique pour améliorer la qualité de l'audit.



Programme d'amélioration continue de la qualité

EY a créé le programme Qualité durable de l'audit (SAQ – Sustainable Audit Quality), qui fournit un cadre pour aider à faire face à l'évolution des risques de l'audit. SAQ est une approche cohérente à l'échelle mondiale pour réaliser et maintenir des audits de qualité dans l'ensemble du réseau EY. Il a nécessité des investissements importants et a engendré des changements bénéfiques pour les équipes d'audit ainsi que pour les entités auditées.

Nous mesurons les progrès des audits en cours et identifions les problématiques qui nécessitent une attention spécifique immédiate. Plusieurs éléments des activités de gestion sont également des AQI contribuant à l'amélioration de la qualité de l'audit et à une plus grande attention sur les risques. Quelques outils et dispositifs qu'utilise le réseau EY pour mettre l'accent sur la qualité sont :

Milestones

Une gestion de projet efficace permet aux équipes d'audit de se concentrer sur les risques les plus importants tout au long du cycle d'audit, de mieux équilibrer la charge de travail en allouant le temps nécessaire pour mener à bien les tâches de gestion des risques et en assurant une supervision rapide de collaborateurs en charge de la direction de la mission. La fonctionnalité des jalons « Milestones » est activée via EY Canvas. Facilités par des tableaux

de bord dans EY Canvas et le centre de rapports d'EY Canvas, les Milestones divisent le cycle d'audit en tâches spécifiques, avec des dates et des étapes fixées pour atteindre l'achèvement en temps opportun ainsi qu'une supervision et un examen appropriés.

EY Canvas Client Portal

L'audit digital d'EY permet aux équipes d'audit d'envoyer via le portail client EY Canvas Client Portal des demandes de documents utilisés pour étayer l'audit ou de travaux à effectuer par l'audit interne d'une entité, lorsque cela est permis par les lois et réglementations locales. Les clients travaillent sur les demandes, téléchargent des documents et répondent via ce portail. Les clients peuvent voir les demandes qui leur ont été attribuées ou qui ont été affectées au(x) groupe(s) dont ils sont membres.

Coaching

Grâce aux programmes de coaching dirigés par le QEL, les équipes d'audit sont accompagnées lorsqu'elles abordent les sujets d'estimations et de jugements comptables critiques, adoptent des normes d'audit nouvelles ou révisées tout en utilisant de nouveaux outils et guides d'application. Chaque année, plus de 1 500 missions d'audit font l'objet d'un coaching mondial.



Direction technique

Le responsable mondial de la direction technique agit sous l'autorité du responsable mondial de la ligne de services Audit et conseil comptable. Il élabore les politiques de contrôle de la qualité de l'audit et les procédures liées. Conjointement avec les responsables de l'activité d'audit et de conseil comptable de chaque zone géographique, il supervise les responsables des directions techniques de ces zones. Cette organisation donne une plus forte assurance quant à l'objectivité des consultations et des procédures de contrôle de la qualité de l'audit.

Le responsable mondial de la direction technique dirige et coordonne les actions d'un réseau mondial de professionnels en matière de principes comptables, de normes d'audit et d'information financière qui sont consultés par les équipes d'audit sur ces sujets et ont la charge de certaines tâches de

surveillance et de gestion des risques. En outre, ce groupe étend actuellement son champ d'intervention à l'information non financière en prévision de la finalisation des nouvelles normes de développement durable par l'International Sustainability Standards Board.

La direction technique mondiale supervise l'élaboration de la méthodologie d'audit mondial d'EY (EY GAM) et des politiques et technologies d'audit connexes afin qu'elles soient conformes aux normes professionnelles et aux exigences réglementaires applicables. Elle supervise également l'élaboration des guides d'application, des programmes de formation et de surveillance, ainsi que des processus utilisés par les professionnels des entités membres pour effectuer les audits de manière cohérente et efficace. Les directions techniques mondiales, des zones, des régions et des pays, ainsi que les professionnels qui travaillent avec elles dans chaque entité membre, connaissent généralement bien les collaborateurs de l'entité membre, les entités auditées et les processus d'EY. Ils restent facilement disponibles pour consultation par les équipes d'audit.

Des ressources supplémentaires suivantes enrichissent la direction technique mondiale et ses réseaux :

- Des rapports de contrôle interne et sujets liés dans EY GAM ;
- Des problématiques comptables, d'audit et de risques pour des sujets ou des industries spécifiques ;
- Des problématiques spécifiques à des événements relatifs à des troubles civils ou politiques, à des pandémies, à des sujets d'instabilité financière ou de dette souveraine et aux conséquences liées en matière de comptabilité, d'audit, d'information financière et d'opinion d'audit ;
- Des sujets d'ordres généraux relatifs aux relations avec les comités d'audit.

En outre, comme indiqué ci-avant, la direction technique a la responsabilité opérationnelle du suivi du Système de gestion de la qualité. Cela comprend la validation ou la proposition de modifications à la conclusion de l'évaluation annuelle recommandée du Système de gestion de la qualité. Ce processus de suivi est coordonné et surveillé par des représentants de la direction technique mondiale.

En France, plusieurs associés de la direction technique sont membres d'instances et organisations nationales ou internationales :

- Instances et organisations françaises :
 - La Compagnie nationale des commissaires aux comptes – CNCC/CRCC (conseil national, comité des normes professionnelles, commissions d'application des normes professionnelles,

commission des études comptables, commission des études juridiques, commission paritaire CNCC/H3C, comité exécutif du département EIP, comité audit EIP, comité comptable EIP, délégation internationale pour l'audit et la comptabilité - DIPAC, commissions sectorielles : Blanchiment, associations/fondations, organisations syndicales et professionnelles) ;

- L'Autorité des normes comptables – ANC ;
- L'Association nationale des sociétés par action – ANSA.
- Instances et organisations internationales :
 - L'International Auditing and Assurance Standards Board - IAASB ;
 - Le Financial Reporting Board Technical Expert Group – EFRAG ;
 - L'Audit and Assurance Policy Group de Accountancy Europe ;
 - Le Financial Reporting Board Technical Expert Group

Ces contributions permettent à la direction technique d'être en permanence à jour des évolutions en cours et à venir.



Direction des risques

La Direction des risques coordonne l'ensemble des actions transverses à l'organisation conçues pour aider les associés et collaborateurs d'EY à respecter les obligations en matière de conformité aux règles locales et mondiales et aider les équipes en contact direct avec les clients à réaliser des audits de grande qualité. La réalisation de ces services et la gestion des risques liés à la qualité sont placées sous la responsabilité des entités membres d'EYG et de leurs lignes de services.

Entre autres choses, le responsable mondial de la direction des risques veille à l'identification et à l'atténuation des risques de conformité, ainsi que d'autres risques dans le cadre plus large de la gestion des risques de l'entreprise (ERM). Les priorités d'ERM sont communiquées aux entités membres d'EYG.

Le responsable mondial de la direction des risques est également chargé d'établir un cadre en matière de gestion des risques et d'en assurer la cohérence à l'échelle du réseau.

Des professionnels des entités membres sont désignés pour conduire les initiatives de gestion des risques (avec l'appui d'autres professionnels), notamment la coordination entre les différentes lignes de services sur ces questions.

Lorsque des événements présentant des risques se produisent, la direction des risques mondiale recueille auprès des entités membres d'EYG leurs enseignements de la gestion de crises passées et de la continuité des activités. Ce processus de revue a posteriori a conduit à des changements importants dans la planification par EY de sa gestion des crises au niveau des entités membres et au niveau mondial. De telles revues permettent d'atteindre un degré plus élevé de proactivité, en particulier pour identifier les risques émergents avant qu'ils n'aient un impact important, et de mieux prioriser les risques par chaque entité membre. Par exemple, cela permet à l'équipe de sécurité globale d'EY et au réseau des responsables régionaux de la sécurité de travailler directement avec les équipes de gestion de crise des entités membres pour se préparer aux menaces les plus probables au moyen de formations et de préparations anticipées aux scénarios de crise.

De plus, la direction mondiale des risques a mis davantage l'accent sur la résilience et la planification de la continuité des activités d'EY. Un élément clé de cette approche est la reconnaissance du fait que de nombreuses crises ne surviennent pas inopinément ; généralement, des indicateurs s'intensifient au fur et à mesure qu'une crise se développe. Cette approche permet aux entités membres d'EYG de commencer à atténuer les risques tout en poursuivant leurs activités dès les premiers signes d'une situation à impact commercial potentiel. La création de « matrices d'escalade » spécifiques à certains événements géopolitiques à fort risque permet aux entités membres et aux équipes de direction des risques des zones de réagir plus rapidement et plus efficacement à mesure que les événements s'intensifient. De plus, ces matrices d'escalade et la liste de contrôle subséquents des mesures de suivi vont au-delà des questions traditionnelles de sécurité des collaborateurs via l'analyse des facteurs qui pourraient compromettre la poursuite d'activité d'une entité membre (par exemple en cas de perturbation des systèmes bancaires ou de cyberattaques soutenues).

Ces changements permettent aux entités membres d'EYG de gérer plus efficacement les crises importantes grâce à une approche holistique planifiée.

De surcroît, le code de conduite mondial d'EY établit un ensemble de principes clairs pour guider les collaborateurs dans leurs comportements. Ils ont notamment l'obligation d'alerter lorsqu'ils observent un comportement relevant d'une violation de la loi ou de la réglementation, des normes professionnelles applicables ou du code de conduite mondial d'EY lui-même.

La Politique mondiale de protection et de confidentialité des données (exposée plus haut)

définit les règles relatives au traitement des informations sensibles et restreintes, comme les données personnelles. Les entités membres d'EYG ont la responsabilité permanente de communiquer les changements locaux dans la loi ou la réglementation, reflétant l'environnement en constante évolution des restrictions relatives à l'utilisation des données. Cette Politique a été élaborée conformément à la loi applicable, aux cadres réglementaires (tels que le Règlement général sur la protection des données - RGPD - de l'UE) et aux normes professionnelles applicables. La politique fournit des règles claires aux entités membres d'EYG et à leurs associés et collaborateurs et est conforme aux politiques et directives relatives à la sécurité de l'information, la conservation des documents, l'utilisation des médias sociaux et d'autres sujets liés à la protection des données.



La gestion des risques de cyberattaques majeures et complexes fait partie de l'activité de toute entreprise. Bien qu'il n'existe aucun système imperméable aux menaces de cyberattaques, EY en France est attentif aux mesures prises pour sécuriser l'environnement informatique des entités membres d'EYG et protéger les données des clients.

L'approche d'EY concernant la cybersécurité est proactive et inclut la mise en œuvre de technologies et procédures nécessaires pour gérer et réduire les risques. La politique de sécurité de l'information et la politique de protection des données personnelles d'EY, en cohérence avec les pratiques de nos activités et la réglementation locale, sont élaborées pour assurer la protection contre tout accès non autorisé à nos systèmes et à nos données. EY a constitué une équipe cybersécurité composée de spécialistes qui surveillent et défendent constamment les systèmes EY.

Au-delà des procédures et des moyens techniques, les associés et collaborateurs sont sensibilisés, à l'aide de formations, à la sécurité des systèmes et des données lors de leur arrivée chez EY, puis annuellement. Ils doivent également confirmer tous les ans par écrit leur compréhension et leur respect des principes contenus dans le code de conduite mondial EY. Les politiques mondiales relatives respectivement à la sécurité et à l'utilisation appropriée des outils technologiques (Global Information Security policy) font partie des politiques EY qui soulignent la vigilance nécessaire à accorder aux systèmes technologiques et aux données. Les politiques et procédures d'EY en matière de cybersécurité rappellent l'importance d'alerter immédiatement.

Les associés et collaborateurs d'EY sont régulièrement sensibilisés à la responsabilité qui leur incombe en matière de respect de ces politiques et de façon générale à l'attention à porter en permanence à la sécurité de l'information.



L'information non-financière

Les entités membres d'EYG réalisent des missions d'audit et de conseil comptable portant sur un large éventail d'informations non-financières. La méthodologie EY Sustainability Audit Methodology (EY SAM) fournit un cadre mondial pour l'application d'une approche cohérente et propre à toutes les missions d'audit et de conseil comptable sur les informations non-financières relatives aux informations liées aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). EY SAM fournit des services de grande qualité grâce à l'application homogène de processus de réflexion, de jugements et de procédures dans toutes les missions, quel que soit le niveau d'assurance requis. EY SAM s'adapte également à la nature de l'information ESG et aux critères appliqués par l'entité auditée pour produire un rapport.

Cette méthodologie met l'accent sur l'application d'un esprit critique approprié dans l'exécution de procédures en tenant compte des évolutions réglementaires en cours, notamment en Europe avec l'adoption de la taxonomie verte et la transposition de la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD). EY SAM s'appuie sur les normes internationales relatives aux missions d'audit et de conseil comptable et est complétée localement pour se conformer aux normes françaises et aux exigences réglementaires ou légales.

Dans le cadre de notre obligation, et des obligations de certaines entités membres d'EYG, en matière de services d'audit et de conseil comptable de grande qualité liés à l'information non financière, EY a élaboré des directives, des programmes de formation et de suivi, ainsi que des processus utilisés par les professionnels des entités membres pour exécuter ces services de manière cohérente et efficace. Ces professionnels sont regroupés au sein d'une ligne de services dédiée « Climate Change and Sustainability Services ». En lien avec la convergence des enjeux financiers et extra-financiers, EY en France a mis en œuvre le programme « IMPACT » permettant à des professionnels d'intervenir aussi bien dans le domaine de l'audit financier que dans la vérification des données extra-financières.

Des directives ont également été élaborées à l'intention des équipes d'audit afin d'évaluer l'impact du risque climatique sur l'information financière

selon les normes internationales (IFRS) ou d'autres référentiels d'information financière. Des échanges réguliers sont organisés entre les associés en charge des audits, les experts et les directions techniques en fonction des attentes et des enjeux spécifiques de nos clients. Les directions techniques mondiale, des zones et des pays, les directions de la qualité, les spécialistes IFRS dans chaque bureau, ainsi que l'ensemble des professionnels de la finance et du développement durable, qui travaillent avec les équipes d'audit de chaque entité membre, sont familières des évolutions réglementaires relatives à l'information non financière, connaissent nos associés et collaborateurs, nos clients et les processus d'EY. Ils sont facilement accessibles pour accompagner nos équipes.

En France, lors de la semaine de l'engagement début juillet 2023, l'ensemble des équipes d'audit a suivi un programme de formation sur les enjeux de l'information extra-financière et sur les évolutions réglementaires européennes en cours.

De plus, EY a amélioré les processus liés à la gestion de la qualité afin de traiter des aspects tels que le processus d'acceptation des missions, les règles en matière de formation et d'accréditation et l'affectation des ressources spécifiquement liées aux services d'audit et de conseil comptable sur les questions de rapports non financiers.

EY contribue à certaines initiatives publiques et privées visant à améliorer la qualité, la comparabilité et la cohérence des rapports ESG, y compris le risque climatique. Ces activités sont déclinées au niveau mondial, régional et local.



Indépendance

Un des fondements du métier de commissariat aux comptes est le respect des principes d'indépendance, une exigence absolue des parties prenantes.

La politique d'indépendance mondiale d'EY requiert qu'EY en France et ses collaborateurs se conforment aux normes d'indépendance applicables à des missions spécifiques, par exemple, le Code de déontologie de l'IESBA et, pour la France, le Code de commerce et les prescriptions du Code de déontologie des commissaires aux comptes. La politique d'indépendance globale d'EY est un exemple de politique émise par EYG pour permettre le fonctionnement du Système de gestion de la qualité et l'exécution des missions ISQM 1.

Nous prenons en compte et évaluons notre indépendance dans ses différentes composantes en analysant les relations financières impliquant EY et ses professionnels, mais également en considérant :

- Les relations d'emploi ;
- Les relations d'affaires ;
- La nature des prestations que nous avons la possibilité d'assurer pour nos clients selon les différents référentiels applicables ;
- L'obligation de rotation de nos entités d'audit et des associés ;
- Le mode de détermination des honoraires ;
- Les approbations requises des comités d'audit ;
- Le mode de rémunération des associés.

Le non-respect des règles d'indépendance applicables sera pris en compte dans les décisions relatives à la promotion et à la rémunération d'un collaborateur et peut conduire à des mesures disciplinaires, tel que la rupture du contrat de travail.

EY en France a mis en œuvre les applications, les outils et les processus mondiaux pour aider nos professionnels à se conformer aux politiques d'indépendance.



Politique mondiale d'indépendance d'EY

La politique mondiale d'indépendance d'EY définit les obligations des entités membres et de l'ensemble de nos associés et collaborateurs. Notre politique mondiale éprouvée est fondée sur le Code de l'IESBA (International Ethics Standards Board for Accountants) et complétée, le cas échéant, par les obligations plus strictes de certains pays ou juridictions tels que, pour la France, le Code de commerce et les prescriptions du Code de

déontologie des commissaires aux comptes. Elle intègre également de nombreuses précisions et illustrations qui facilitent la compréhension et l'application des règles d'indépendance. Nos associés et collaborateurs sont formés à cette politique, accessible en ligne en permanence.

Toutes les entités membres d'EYG réalisent un ensemble de diligences leur permettant de confirmer qu'elles observent les prescriptions de la politique mondiale d'indépendance et de déclarer les exceptions éventuellement relevées.

La politique d'indépendance mondiale d'EY est un exemple de ressource intellectuelle fournie par une fonction mondiale pour assurer la cohérence du Système de gestion de la qualité.



Global Independence System (GIS)

Global Independence System (GIS) est un outil accessible sur l'intranet qui aide les professionnels d'EY à identifier les entités pour lesquelles il est requis d'être indépendant, et les restrictions d'indépendance alors applicables. Le plus souvent il s'agit de clients d'audit cotés et de leurs affiliés, mais il peut également s'agir de clients pour lesquels sont réalisés d'autres types de missions d'assurance ou attestations. L'outil comprend les organigrammes de nos clients, qu'ils soient soumis à des règles d'indépendance ou non. Les données concernant les clients d'audit sont mises à jour sous la supervision des équipes d'audit. GIS permet à nos professionnels de déterminer les types de services qui peuvent être apportés, ou les autres formes d'intérêts ou relations d'affaires qui peuvent être engagés, en fonction des restrictions d'indépendance indiquées pour chaque entité.

GIS est un exemple de ressource technologique mise à disposition par une équipe d'EYG pour assurer l'homogénéité du Système de gestion de la qualité.



Global Monitoring System (GMS)

Global Monitoring System (GMS) est l'outil mondial qui permet à nos associés et collaborateurs d'identifier les actions et autres formes d'intérêts financiers qu'ils sont autorisés, ou non, à détenir. Les professionnels servant des clients, à partir du niveau de manager, et les associés sont tenus de déclarer le détail de leur portefeuille de titres dans cet outil ainsi que celui de leur famille proche. Chaque professionnel peut ainsi vérifier si la détention d'un titre qu'il envisage d'acquérir est autorisée, ceux qui

nous rejoignent identifient les titres qu'ils doivent céder, et tous les associés et managers qui détiennent des titres dont la détention devient proscrite reçoivent une alerte leur demandant de les céder.

Toute détention de titres en contravention des règles applicables est enregistrée et donne lieu à un rapport d'incident dans l'outil mondial de surveillance de nos obligations réglementaires.

GMS facilite également le processus de confirmation annuelle et trimestrielle de respect des politiques d'indépendance, comme décrit ci-dessous. GMS est un exemple de ressource technologique mise à la disposition des entités membres d'EYG pour assurer la cohérence du Système de gestion de la qualité.



Conformité avec les règles d'indépendance

EY a mis en place plusieurs processus et programmes visant à s'assurer du respect des règles d'indépendance par les entités membres d'EYG et par leurs collaborateurs. Il s'agit notamment des activités, des programmes et des processus décrits dans les paragraphes suivants.



Confirmation d'indépendance

Chaque année, EY en France participe au processus de sa zone géographique afin de confirmer sa conformité à la politique d'indépendance mondiale d'EY et aux exigences du processus. EY en France est également tenue de signaler les exceptions identifiées, le cas échéant.

Tous les professionnels d'EY sont tenus de confirmer chaque année leur conformité au code de conduite mondial d'EY. Au moins une fois par an, tous les collaborateurs d'EY servant des clients, et certains autres selon leurs fonctions, sont tenus de confirmer qu'ils satisfont aux exigences des politiques d'EY relatives à l'indépendance. Pour les associés, directeurs associés et managers, cette confirmation est renouvelée chaque trimestre.



Contrôle de la conformité aux règles d'indépendance

EY procède à des contrôles de procédures internes à l'occasion de visites périodiques d'entités membres du réseau pour évaluer le respect des règles d'indépendance. Ces contrôles concernent notamment le périmètre des services autres que l'audit rendus à nos clients, la nature des relations d'affaires que nous avons éventuellement avec

certaines clients d'audit ainsi que les relations financières des entités membres d'EYG avec des tiers.



Contrôle de l'indépendance personnelle

Chaque année, l'équipe mondiale d'EY chargée de l'indépendance établit un programme de vérification des confirmations d'indépendance personnelle (PICT). Il s'agit d'un audit de la conformité d'un collaborateur à l'obligation de déclarer ses intérêts financiers dans GMS. La mise en œuvre de ces contrôles incombe à la direction de l'indépendance de chaque pays. Dans le cadre du PICT, les personnes sélectionnées fournissent des relevés de compte et d'autres documents relatifs à leurs intérêts financiers, qui sont ensuite comparés aux informations déclarées dans GMS pour la période testée, afin de déterminer si tous les intérêts ont bien été déclarés. Toute omission est analysée et des mesures appropriées sont prises lorsque cela est jugé nécessaire. Dans le cadre de ce programme, EY en France a testé 353 associés et autres professionnels pour l'exercice 2023.



Maîtrise de notre offre de services et prestations autres que l'audit

Nous portons une attention particulière à la définition de notre offre de services. Nous nous assurons que nos prestations, dans leurs diverses composantes, et selon les clients auxquels elles s'adressent, respectent les restrictions fixées par la loi et les normes professionnelles. Nous définissons soigneusement la méthodologie et les règles internes d'exécution applicables.

Nous excluons les prestations qui nous feraient courir un risque considéré comme excessif, quelle que soit sa nature notamment s'il peut entraîner une perte d'indépendance. Les associés et collaborateurs ont accès à une base mondiale décrivant l'offre de services d'EY (SORT - voir ci-dessous). Dans cette base se trouvent, notamment, pour toute prestation dont la nature est agréée au sein d'EY, les restrictions ou interdictions dont elle est assortie, au regard de l'indépendance ou d'autres facteurs de risque.

L'utilisation de PACE (voir section « Acceptation et maintien de nos clients et missions »), les formations dispensées à cet effet, les procédures requises suivies lors de la réalisation des audits et les processus d'inspection interne participent également à la maîtrise de notre offre de services et prestations autres que l'audit. Enfin, il existe également un processus d'examen et d'approbation de certains services autres que d'audit.



Programmes de formation mondiaux

EY développe et déploie un ensemble de programmes de formation relatifs à l'indépendance. Tous les associés et collaborateurs d'EY servant des clients et certains autres collaborateurs ont l'obligation de suivre le module de formation annuel qui aide à maintenir l'indépendance d'EY vis-à-vis des entités auditées.

L'objectif est d'aider nos collaborateurs et les entités membres à comprendre leurs responsabilités et de leur permettre de rester exempts de tout intérêt qui pourrait être considéré comme incompatible avec l'objectivité, l'intégrité et l'impartialité requise pour participer à une mission d'audit.

Renouvelé chaque année, le programme mondial de formation couvre nos obligations d'indépendance avec une attention particulière pour les changements intervenus, les thèmes récurrents et les aspects les plus sensibles ou complexes.

La réalisation en temps voulu de cette formation fait l'objet d'un suivi permettant de nous assurer de la participation de chacun.

En dehors de cette formation annuelle, diverses autres formations concernant l'indépendance sont assurées, notamment aux nouveaux entrants et à chaque étape significative de la carrière ou de prise de fonction particulière, ou encore en cas de modification significative des règles. EY en France complète ce programme avec les éléments propres à la réglementation française.

La formation annuelle sur l'indépendance est un exemple de ressource mise à disposition par une équipe globale pour assurer la cohérence du Système de gestion de la qualité.



Base mondiale d'offres de services (SORT)

La base de référence mondiale sur les offres de services (SORT) liste l'ensemble des services approuvés par EY. Nous évaluons cette offre de services en continu pour confirmer qu'ils restent autorisés par les normes professionnelles, les lois et les règlements, et pour nous assurer que nous avons les bonnes méthodologies, procédures et processus en place à mesure que de nouvelles offres de services sont développées. Nous excluons les prestations qui nous feraient courir un risque considéré comme excessif, quelle que soit sa nature notamment s'il peut entraîner une perte d'indépendance.

SORT fournit également aux collaborateurs d'EY des informations sur les offres de services d'EY. Elle indique les services qui peuvent être fournis aux entités que nous auditons et aux clients qui ne font pas l'objet d'un audit. Elle apporte enfin des précisions sur des sujets d'indépendance et d'autres points liés à la gestion des risques.

SORT est un exemple de ressource technologique mise à la disposition des entités membres d'EYG pour assurer la cohérence du Système de gestion de la qualité.



Relations d'affaires

Nous facilitons le respect des exigences relatives à l'indépendance en matière de relations d'affaires au moyen d'un outil dédié, BRIDGE. Les associés et collaborateurs EY doivent l'utiliser pour l'identification et l'évaluation du risque pour toute demande d'approbation préalable des relations d'affaires envisagées avec une entité dont les comptes sont audités par une entité membre d'EYG.

BRIDGE est un exemple de ressource technologique mise à la disposition des entreprises membres d'EYG pour assurer la cohérence du Système de gestion de la qualité.



Comités d'audit et contrôle de l'indépendance des auditeurs

Nous reconnaissons l'importance de la surveillance de l'indépendance des auditeurs et du rôle assumé par les comités d'audit et les organes de gouvernance similaires. Les comités d'audit ont un rôle essentiel de veille vis-à-vis de l'indépendance des auditeurs et de la prévention des conflits d'intérêt.

EY est attentif à une communication transparente et régulière avec les comités d'audit ou les autres organes de gouvernance. Le respect des obligations d'information du comité d'audit et de l'approbation préalable des prestations autres que l'audit, quand elle est requise, est facilité par l'obtention des informations issues des systèmes et processus internes d'EY.



Gestion des talents



Développement de nos talents

La promesse faite par EY en France à ses collaborateurs est de leur offrir un environnement leur permettant de vivre une expérience exceptionnelle et personnalisée. La variété des opportunités de parcours, l'utilisation des technologies les plus avancées, la richesse du catalogue de formation et une culture d'entreprise favorisant la diversité et l'inclusion constituent les piliers de cette promesse sur lesquels chaque collaborateur peut bâtir sa propre expérience chez EY et apporter une nouvelle perspective à son travail.

EY en France s'engage à investir dans ses talents. Tenir la promesse que nous leur faisons contribue à améliorer la qualité de nos audits et à accroître la confiance auprès des marchés financiers.

L'évolution des environnements dans lesquels les entités membres évoluent implique d'investir de manière agile dans des talents exceptionnels. Les équipes d'audit rassemblent déjà un ensemble de compétences de plus en plus diversifié et cette tendance s'accélère à mesure que de nouvelles technologies sont adoptées et que le rôle du professionnel de l'audit continue d'évoluer. Ces compétences devront continuer d'être renforcées dans de nombreux domaines : codage, visualisation de données, analyse d'informations non financières (par exemple, en lien avec l'évolution rapide des normes ESG).

Les professionnels de l'audit doivent également tenir compte et évaluer les risques associés à ces technologies, en particulier lorsque les entités auditées mettent en œuvre de nouveaux systèmes et génèrent de nouvelles données qui ont une incidence sur les rapports financiers, comme par exemple dans les secteurs d'activités liées aux cryptomonnaies.

L'investissement dans les talents doit se concentrer plus largement sur le développement de nouvelles compétences, permettant aux équipes d'exploiter pleinement le potentiel des nouvelles technologies et d'élargir de nouvelles perspectives à leur travail.

Enfin, EY prend des mesures pour faire face aux risques émergents notamment par des actions de formation, en mettant l'accent sur la sensibilisation accrue à ces risques. Les thèmes communs sur lesquels les équipes doivent se concentrer sont communiqués au sein d'EY.



Politique de recrutement

Dans un monde où le nombre d'étudiants diplômés en comptabilité continue de diminuer, La guerre des talents n'a jamais été aussi forte. La politique de recrutement d'EY vise à attirer les compétences adaptées à nos missions et à nos évolutions. Trouver la prochaine génération d'auditeurs de grande qualité demeure notre priorité absolue. Nous informons continuellement les recruteurs des évolutions de nos métiers, des tendances actuelles et des sujets d'actualité en matière d'audit afin qu'ils soient en mesure d'échanger avec les candidats. Nous explorons également plusieurs plateformes d'innovation en matière de recrutement de talents dans le but de nous connecter à des publics nouveaux et diversifiés que nous n'avons pas encore atteints via les canaux traditionnels.

EY travaille par ailleurs sur un programme expérimental « d'audit virtuel » avec le soutien d'un fournisseur externe. Ce programme est destiné principalement aux étudiants en début de cycle d'études qui explorent encore les opportunités de carrière futures. Son objectif est d'établir des liens avec ces étudiants en leur présentant de manière directe et transparente le travail des équipes d'EY en matière d'audit et en créant un réseau avec nos futurs talents dès les premières années de leur parcours universitaire.

En France, nos efforts de recrutement sont concentrés sur les étudiants issus de grandes écoles et d'universités, tout en élargissant notre recherche aux spécialistes du numérique, de la data et de la cybersécurité ainsi qu'aux bacs +2/+3 spécialisés en comptabilité. En adéquation avec notre culture d'entreprise, nous sommes attentifs à prendre en compte d'autres attributs : intégrité, compétences en communication, esprit d'équipe et capacité à collaborer au sein d'équipes performantes, adaptabilité, curiosité et leadership. Nous recherchons avant tout des personnalités qui ont envie d'apprendre, d'innover et de collaborer pour apporter des solutions à nos clients.

Les équipes de recrutement contactent en amont chaque candidat afin de bien comprendre son parcours, ses aspirations et ainsi l'accompagner dans le choix du métier vers lequel il souhaite s'orienter au sein d'EY. Après avoir passé plusieurs tests en ligne (tests cognitifs et situationnels), le candidat est invité à participer à une session de recrutement d'une demi-journée. Lors d'une session de présentation en plénière par un associé, le candidat est amené à découvrir la culture d'entreprise, l'environnement de travail, les métiers, les missions d'EY. Cette

présentation est suivie d'un exercice de groupe permettant aux candidats d'échanger sur la résolution d'un cas, et un entretien individuel avec un expert du métier souhaité par le candidat.

Durant cette demi-journée, chaque candidat a en outre l'opportunité d'écouter le témoignage de collaborateurs sur leur expérience chez EY et d'échanger de manière informelle sur des sujets tels que l'engagement RSE, l'engagement DE&I, l'organisation du temps de travail chez EY (smartworking), les parcours de carrière (mobilité interne ou à l'international par exemple).



Rétention des collaborateurs et priorité donnée à leur bien-être

La rétention au sein d'EY est un facteur clé de la réalisation d'audits de qualité. Elle varie en fonction de facteurs externes tels que les conditions du marché mais aussi en fonction des attentes des collaborateurs. L'accent est mis davantage sur la gestion de l'expérience, en engageant les auditeurs dans des missions dans lesquelles ils peuvent trouver des occasions d'élargir leurs connaissances dans le cadre d'une progression de carrière à plus long terme.

Pour y répondre, EY porte une attention accrue à la question de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et met l'accent sur le bien-être et l'amélioration de l'expérience quotidienne des collaborateurs. La direction d'EY en France s'engage à fournir le soutien financier, physique, émotionnel et social qui permet aux collaborateurs de donner le meilleur d'eux-mêmes. Dans la pratique, il peut s'agir d'équilibrer la répartition du travail et d'éliminer les obstacles qui empêchaient auparavant les professionnels d'établir et de respecter des limites saines. Dans ce cadre, chacun participe à une « counselling family » au sein de laquelle toutes ces questions d'équilibre sont abordées.

EY a également mis en place le « Smartworking », une nouvelle organisation du travail. Elle donne aux collaborateurs la possibilité de naviguer avec souplesse, autonomie et responsabilité entre les différents espaces que forment le domicile, le site client et le bureau. Ce dispositif permet, entre autres, de déterminer les modalités de travail les plus appropriées, en fonction du client et de l'équipe, ou de la mission en cours. Il s'appuie également sur la volonté de développer un fort esprit d'équipe et d'assurer un transfert des compétences optimal. Aujourd'hui, en France, 23 % des collaborateurs travaillent à distance entre un et deux jours par semaine avec un meilleur équilibre vie privée-vie professionnelle.

EY propose également des « SmarTime ». Ces temps sont répartis en trois moments réguliers :

- Des escales, animées par les coach internes EY, qui donnent des clés pour prendre du recul sur le quotidien ;
- Des ateliers « New Ways of Performing », qui permettent un temps de questionnement sur le Leadership, le développement de soi et des autres ;
- Et enfin des conférences « wellbeing » animées par un prestataire externe sur différents sujets.

De plus, la réponse aux attentes des collaborateurs passe aussi par une gestion active de la planification de leurs interventions, par l'élargissement de leurs connaissances et par une gestion de carrière à moyen et long-termes.



Gestion des carrières

EY a pour objectifs de permettre à chacun de se projeter au sein de l'organisation et d'aider associés et collaborateurs dans leur progression et développement, à chaque étape de leur carrière.

Au fur et à mesure que nos équipes se diversifient en termes d'origines, de compétences et de formation, leurs aspirations changent également. Avec l'arrivée d'un plus grand nombre de collaborateurs aux compétences spécialisées, les entités membres d'EYG mettent en place des parcours de carrière plus flexibles liés à une réflexion sur les modèles de prestation de services du futur.

Les collaborateurs ont souvent des perspectives de carrière différentes, c'est pourquoi nous mettons à leur disposition les outils et les processus nécessaires pour gérer leur progression. Une structure de carrière plus personnalisée est essentielle pour attirer de nouveaux talents et accroître leur rétention.

Les promotions résultent des compétences des collaborateurs, et non du nombre d'années passées dans un poste. Par exemple, EY met en place davantage de « promotions agiles » par lesquelles les progressions de carrière interviennent lorsque les collaborateurs sont prêts plutôt qu'à des moments fixes de l'année.

En France, dans l'enquête de satisfaction sociétale EY People Pulse de mars 2023, 77 % des répondants indiquent savoir de quelles compétences ils ont besoin pour bâtir leur carrière.



Programme de mobilité internationale

EY a développé un programme permettant aux associés et collaborateurs d'enrichir leur expérience

professionnelle par une mobilité géographique temporaire au sein du réseau EY implanté dans plus de 150 pays. 90 % des nouvelles recrues des entités membres d'EY sont motivées par le fait de rejoindre une organisation très intégrée à l'échelle mondiale. Les entités membres d'EYG offrent une variété de solutions et de programmes de mobilité à la demande, ce qui a entraîné une augmentation de plus de 100 % des nouvelles affectations de mobilité en Audit et conseil comptable cette année.

La plateforme de mobilité mondiale « Mobility4U » permet d'identifier les opportunités existantes et de postuler aux échéances prévues. L'accent est mis sur la mise en œuvre d'initiatives de mobilité spécifiques qui donnent aux collaborateurs l'occasion d'apprendre ou de partager des connaissances et des compétences. EY organise également des transferts « à la demande » afin de répondre à des besoins de ressources émis par certains pays pour répondre aux demandes de nos clients. Enfin, les programmes de mobilité stratégique pour les associés des entités membres et les futurs dirigeants d'EY se poursuivent également pour soutenir en particulier les régions des marchés émergents d'EY.

Après la pandémie COVID-19, les entités membres d'EYG offrent des possibilités de mobilité virtuelle. Elles présentent l'avantage de travailler au-delà des frontières avec de nouvelles équipes et permettent aux collaborateurs d'EY d'élargir leurs réseaux personnels et professionnels. L'étendue des programmes proposés a conduit à un doublement des mobilités par rapport à l'année précédente. Ces mobilités ont également un effet bénéfique sur la rétention de nos collaborateurs ayant participé à ce programme.

Une analyse de l'incidence du programme de mobilité a montré que l'expérience internationale augmentait la rétention (+15 %) et avait un impact positif sur les opportunités de carrière. 95 % des personnes parties en mobilité ont signalé un impact positif sur leur carrière un an après leur affectation, 97 % des personnes assignées ont déclaré que leur expérience d'affectation internationale était exceptionnelle et 95 % recommandaient une telle mobilité chez EY.

Enfin, afin de répondre aux impératifs de qualité de nos audits et aux attentes de nos clients français présents à l'international, EY France a mis en place depuis de nombreuses années un « French Business network », réseau d'associés et collaborateurs français présents dans les principaux pays qui sont un relais pour EY en France et pour nos clients.



Gestion de la performance

EY dispose d'un dispositif de gestion de la performance (LEAD). Il accompagne nos collaborateurs dans leurs carrières, les inspire dans leur développement et permet de reconnaître la valeur qu'ils apportent à EY en France. Grâce à un processus de « feedback » continu, aux recommandations des parrains et marraines et aux conversations dites de développement, LEAD aide les professionnels à s'aligner à la stratégie d'EY et à se concentrer sur l'avenir. Un tableau de bord personnel fournit un aperçu de la performance sur les critères de leadership, qualité, gestion des risques, excellence technique et engagement. Les « feedbacks » reçus au cours d'un cycle annuel sont regroupés et utilisés pour la revue salariale.

Au cœur de ce dispositif ont lieu les conversations entre parrain/marraine et filleul(e). Ces conversations couvrent des sujets tels que la diversité des opportunités de carrière, la création d'un environnement inclusif et équitable, la poursuite de l'apprentissage et les nouvelles expériences professionnelles. Ces conversations permettent d'identifier les opportunités de développement additionnel et de construire des compétences de demain.

LEAD s'étend aux associés et directeurs et s'applique à toutes les entités membres d'EYG. Cela renforce la poursuite de la stratégie mondiale d'EY en continuant à lier la performance à des objectifs et des valeurs plus larges. Le processus comprend la mise en place d'objectifs, une politique de « feedback » continue, un plan de développement personnel ainsi qu'une revue annuelle de la performance, éléments tous liés à la reconnaissance et à la rémunération des associés. La documentation des objectifs et de la performance des associés est la pierre angulaire du processus d'évaluation. Les objectifs d'un associé d'une entité membre doivent refléter plusieurs priorités mondiales et locales à travers six paramètres, le plus important étant la qualité.



L'Audit Academy - la formation des auditeurs

L'Audit Academy est le programme de formation mondial d'EY pour nos professionnels de l'audit. Il est conçu pour renforcer continuellement les compétences de base des auditeurs et évolue au fil du temps pour tenir compte par exemple des nouvelles compétences nécessaires pour la réalisation d'un audit digital. Chaque année, le contenu et l'orientation de l'Audit Academy sont ajustés pour tenir compte des nouvelles technologies

et des priorités stratégiques qui améliorent la qualité de l'audit. Tout changement est approuvé par la direction mondiale de la ligne de services Audit et conseil comptable, conformément aux recommandations du comité directeur de la direction mondiale de la formation.

Les résultats des inspections et des revues de la qualité sont examinés régulièrement pour évaluer et tenir compte des causes ayant conduit à l'identification de constats de faiblesses. Les conclusions de ces analyses sont ensuite intégrées au programme de l'Audit Academy afin d'améliorer et de renforcer le processus de formation continue.

Les équipes peuvent être sûres qu'elles reçoivent une formation de base de grande qualité et homogène à l'échelle mondiale. Qu'il s'agisse des évolutions réglementaires, de la maîtrise des technologies émergentes ou de l'intégration de l'analyse des données dans les pratiques d'audit existantes, l'Audit Academy dispose des ressources nécessaires dont elle a besoin. Enfin, l'Audit Academy encourage les collaborateurs à faire preuve d'esprit critique et à offrir un service de grande qualité aux entités auditées.

Après la pandémie de Covid-19, l'Audit Academy offre désormais des formations à la demande et des études de cas qui peuvent être suivies tant physiquement que virtuellement.



Développement professionnel

Afin d'encourager l'acquisition de nouvelles compétences, le programme Badges d'EY permet aux professionnels d'acquérir des compétences très recherchées, telles que l'intelligence artificielle, la blockchain, l'automatisation, la cybersécurité ou le développement durable. Il s'agit d'un programme de formations « à la demande » qui complète un important programme de formation de base pour les auditeurs.

En complément à EY Badges et en collaboration avec Hult International Business School, des parcours diplômants, en ligne, sont proposés gratuitement à nos collaborateurs : Masters in Business Administration (MBA), Masters in Analytics et Masters in Sustainability.

Au 30 juin 2023, près de 47 000 badges EY avaient été attribués à des professionnels actuels de l'audit, dont 16 000 rien que pour l'analyse et la stratégie de données. En outre, plus de 23 000 badges EY ont été décernés aux personnes qui ont quitté EY et qui bénéficient de cette expertise complémentaire dans la suite de leur carrière.

Au niveau mondial, les professionnels de l'audit d'EY ont effectué 8,8 millions d'heures d'apprentissage au cours de l'exercice clos le 30 juin 2023 (contre 8,2 millions d'heures l'année précédente), soit une moyenne de 87,6 heures par collaborateur.

Dans un sondage réalisé en mars 2023, 87 % des collaborateurs ont déclaré qu'EY leur offrait des occasions d'apprentissage qui leur permettaient d'acquérir les compétences dont ils avaient besoin pour réussir et 83 % ont déclaré que ce qu'ils apprenaient chez EY les aidait à réaliser leurs aspirations professionnelles.

Une variété de programmes de formation ont également été élaborés spécifiquement pour les associés des entités membres. Ceux-ci sont disponibles pour tous les associés des entités membres d'EYG et couvrent notamment des sujets tels que le leadership, la relation client, les technologies dites de rupture et le développement durable. À cela s'ajoutent des programmes immersifs de haute qualité destinés à des groupes d'associés sélectionnés sur des sujets tels que le leadership et les technologies dites de rupture, ou des programmes de formation réguliers propres à l'audit, comme la prévention de la fraude.

Pour réaliser les audits et les revues d'états financiers établis selon les référentiels IFRS et US GAAP, les équipes d'audit concernées suivent un programme de formation spécifique à l'issue duquel est établie une accréditation interne attestant de leur compétence.

Selon les règles d'EY, tout professionnel de l'audit, où qu'il exerce dans le monde, doit suivre au moins 20 heures de formation chaque année et 120 heures en trois ans. En France, l'ensemble s'articule comme suit :

- Un cursus méthodologique, technique et managérial lié à la qualification et au métier du collaborateur. Construit par niveau de qualification, ce cursus correspond à 3 semaines de formation dès son arrivée pour un auditeur débutant, 7 jours pour un manager et 5 jours pour les auditeurs les plus expérimentés. A ce programme s'ajoutent des sessions d'actualisation des connaissances portant sur des thèmes techniques, méthodologiques ou déontologiques selon l'actualité ;
- Un programme destiné à la maîtrise de compétences plus particulières dans des domaines tels que les normes comptables internationales ou étrangères, l'expertise comptable, les réglementations anti-blanchiment et fraude, ou encore l'analyse de données ;
- Un programme lié à des rôles particuliers (suivi de carrière interne, recrutement, formateur interne, encadrement...) qui comprend également la maîtrise de langues étrangères ;

- Les professionnels intervenant notamment pour des entités d'intérêt public dans des secteurs soumis à des réglementations spécifiques suivent des programmes complémentaires consacrés aux particularités de ces secteurs ;
- Par ailleurs, un riche catalogue d'e-learning est accessible aux collaborateurs pour des formations à la demande en fonction de leurs besoins et de leurs souhaits.

Notre approche de la formation professionnelle est également conçue pour répondre aux obligations fixées par les autorités pour la délivrance des diplômes et le maintien de l'autorisation d'exercer. Les programmes français destinés aux commissaires aux comptes inscrits sont destinés à répondre aux recommandations du Haut conseil du commissariat aux comptes.

Tous les associés signataires respectent leurs obligations légales de formation.

Nous fournissons également un important effort de formation pour aider nos collaborateurs à obtenir les diplômes permettant l'exercice du commissariat aux comptes. Nous les encourageons à passer les examens et leur permettons de dégager le temps nécessaire à la préparation des diplômes auprès d'organismes spécialisés reconnus, dont nous prenons en charge les coûts.

Les bases de données documentaires, les réunions périodiques d'information et les communications techniques sont développées pour faciliter la compréhension et la mise en œuvre par les équipes de l'ensemble des règles émises par les autorités nationales de surveillance des marchés et de la profession d'auditeurs (Haut conseil du commissariat aux comptes, Autorité des marchés financiers, Autorité de contrôle prudentiel et de résolution...).



Gestion du savoir et communication interne

Nous mettons à disposition de nos équipes une information à jour pour les aider à remplir leurs responsabilités professionnelles. EY réalise des investissements significatifs en matière de gestion du savoir et de réseaux de communication pour faciliter la diffusion rapide de l'information et favoriser la collaboration ainsi que le partage des meilleures pratiques.

Certains de nos moyens et outils incluent :

- EY Atlas, base documentaire mondiale dédiée aux principes comptables et normes d'audit, donne accès à toutes les règles internationales et locales ainsi qu'aux interprétations et notes d'analyses EY ;

- Des publications qui informent nos professionnels et clients des dernières normes et recommandations en matière comptable et financière, telles que l'ouvrage International GAAP, l'évolution des IFRS, les exemples d'états financiers, sont produites par les équipes IFRS de la direction technique, sur le plan mondial ;
- Global Accounting and Auditing News est une lettre d'information hebdomadaire diffusée mondialement. Elle couvre des problématiques relatives aux normes d'audit ainsi que les règles et procédures d'indépendance. Elle inclut l'actualité de l'International Accounting Standards Board (IASB) et de l'International Federation of Accountants (IFAC) avec des commentaires, analyses, guides d'application relatifs aux développements nouveaux ;
- Les alertes et webcasts diffusés au niveau mondial ou au niveau des pays couvrent des problématiques spécifiques à chaque pays, notamment conçus pour l'amélioration continue des pratiques d'audit des entités membres d'EYG ;
- En France, l'actualité des normes d'audit et des principes comptables est traitée à travers les Audit Flash réalisés par les spécialistes de la direction technique.



Annexes

- Annexe 1** Organisation du réseau
- Annexe 2** Liste des clients par entité de commissariat aux comptes en France
- Annexe 3** Déclaration de la direction relative au contrôle de la qualité, à l'indépendance et à la formation
- Annexe 4** Structures juridiques
- Annexe 5** Informations financières
- Annexe 6** Politique de rémunération des associés
- Annexe 7** Liste des entités d'audit membres d'EY habilitées à effectuer des contrôles légaux dans un Etat membre de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen
- Annexe 8** Table de concordance avec l'article 13 du règlement (UE) n°537/2014



Annexe 1

Organisation du réseau

EYG, en tant qu'entité centrale d'EY, assure la coordination et facilite la coopération des entités membres. EYG ne fournit pas de prestations aux clients, mais elle a notamment pour objectif de promouvoir la réalisation par ses membres d'un service exceptionnel pour leurs clients à travers des prestations de qualité, partout dans le monde.

Chacun des membres d'EYG est une entité juridiquement distincte. Les obligations et responsabilités de chacune de ces entités sont définies par les règles fondamentales d'EYG et divers autres accords.

En tant qu'organisation mondiale, EY met en œuvre une stratégie commune en s'appuyant sur sa structure et ses principaux organes de direction et de gouvernance.

L'organisation du réseau favorise l'attention portée aux parties prenantes de nos activités dans les régions et dans les pays. Cette organisation permet aux entités membres d'EYG de construire des relations toujours plus étroites avec nos clients et toutes les composantes de notre environnement, et d'être toujours plus réactives à leurs besoins spécifiques.

EYG est organisé en trois zones géographiques (Areas) : Amériques, Asie-Pacifique et EMEIA (Europe, Moyen-Orient, Inde et Afrique). Chaque zone géographique est elle-même divisée en

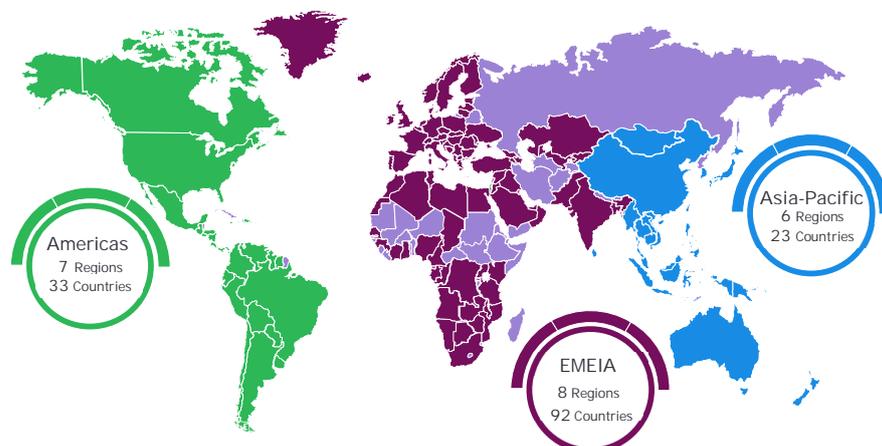
plusieurs régions. Par exception, les activités auprès des entreprises du secteur des services financiers sont regroupées au sein d'une organisation transverse dite « FSO » (Financial Services Organisation). La zone EMEIA regroupe 92 pays et se subdivise en huit régions.

La coordination des entités membres d'EYG au niveau d'EMEIA est principalement assurée par Ernst & Young EMEIA Limited « EMEIA Limited », société britannique à responsabilité limitée. EMEIA Limited facilite à la fois la coordination et la coopération entre ces entités mais ne les contrôle pas. EMEIA Limited est une entité membre d'EYG qui ne fournit pas de prestations professionnelles.

En Europe, une société holding, EY Europe SRL (EY Europe), a été constituée. Il s'agit d'une société à responsabilité limitée (SRL) enregistrée en tant que société d'audit auprès de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE-IBR) en Belgique. Elle coordonne l'exécution de la stratégie. Elle n'exerce aucune activité d'audit et ne fournit pas de services professionnels.

EY Europe détient ou détiendra le contrôle, dans les limites prévues par les réglementations locales, des entités membres d'EYG opérant en Europe, et son conseil d'administration est composé d'associés expérimentés de ces sociétés. Au 30 juin 2023, EY Europe détient dans EY Audit & Conseil, société holding des entités opérationnelles, des droits de vote qui lui confèrent une minorité sans droit de blocage.

EY Areas, Regions and Countries*



*Figures are as of 1 July 2023

EY en France fait partie de la région Europe West. Ses activités auprès des entreprises du secteur des services financiers sont incluses dans la région FSO.

Chaque région dispose d'un Regional Partner Forum (RPF), dont les membres élus sont chargés d'émettre des avis consultatifs et d'agir comme organe d'expression des associés auprès de la direction de la région. L'associé élu en tant que Président du RPF est également chargé de représenter la région au Global Governance Council.



Le Global Governance Council

Le Global Governance Council (GGC) est un organe-clé de supervision d'EYG. Il est composé des présidents des Regional Partner Forums et de représentants des entités spécifiques ou des régions significatives ainsi que de personnalités indépendantes (« independent non-executive » ou INEs). Les représentants des régions sont élus par leur Regional Partner Forum pour un mandat de trois ans avec la possibilité d'un seul renouvellement consécutif et ne peuvent cumuler ce mandat avec un rôle de management. Le Global Governance Council exerce un rôle consultatif auprès d'EYG pour les politiques, la stratégie, ainsi que les enjeux d'intérêt public. Il approuve, sur la recommandation du Global Executive (GE), certaines décisions concernant EY.



Les personnalités indépendantes (INES)

Les personnalités indépendantes « independent non-executives » (INES), au nombre de six, sont des dirigeants, experts reconnus dans leur domaine, issus soit du secteur public soit du secteur privé. Ils proviennent de plusieurs pays et présentent des expériences professionnelles diverses.

Elles apportent à notre organisation mondiale et au GGC le bénéfice de leur expertise. Ces personnalités composent également majoritairement le Public Interest sub-Committee (PIC) du GGC qui traite des sujets où l'intérêt public est en jeu, qu'il s'agisse de décisions, de dialogue avec les parties prenantes, de questions soulevées par les lanceurs d'alerte (whistleblowing) ou de notre engagement dans la qualité et la gestion des risques. Elles sont nommées par un comité ad hoc, leurs nominations sont approuvées par le Global Executive et ratifiées par le GGC.



Le Global Executive

Le Global Executive (GE) réunit la direction des trois dimensions d'EY : fonctionnelle, opérationnelle et géographique.

Il est constitué des personnes suivantes :

- Le président d'EYG ;
- Le directeur général d'EYG ;
- Le responsable mondial des clients et de l'offre de services ;
- Le responsable des fonctions et moyens de support ;
- Les associés responsables des zones (Area Managing Partners) ;
- Le responsable de la direction fonctionnelle en charge de la gestion des talents ;
- Les responsables mondiaux des différentes lignes de services : Audit et conseil comptable, Consulting, Fiscalité & Droit, Stratégie et Transactions ;
- Un associé d'une entité membre d'EYG soumis à rotation ;
- Le Global Vice-Chair en charge des secteurs d'activité ;
- Le Global Vice-Chair en charge de la transformation ;
- Le responsable de la technologie ;
- L'associé présidant le Comité des comptes clients mondiaux ;
- L'associé présidant le Comité des marchés émergents ;
- Un associé représentant les implantations dans les marchés émergents.

Le GE et le GGC approuvent la nomination du président et directeur général d'EYG et ratifient la désignation des responsables mondiaux (Global Managing Partners). Le GE approuve également la nomination des Global Vice-Chairs dont la désignation est ratifiée par le GGC.

Les responsabilités du GE comprennent la promotion des objectifs mondiaux ainsi que le développement, l'approbation et, le cas échéant, la mise en œuvre des :

- Stratégies et plans d'actions mondiaux ;
- Règles communes, méthodologies et politiques à promouvoir au sein du réseau EY ;
- Stratégies en matière de ressources humaines, notamment les critères et procédures d'admission, d'évaluation, de formation, de rémunération et de départ en retraite des associés ;
- Programmes d'amélioration de la qualité et de protection des activités ;
- Propositions relatives à la réglementation professionnelle et aux politiques publiques ;

- Politiques et doctrines relatives aux prestations de services auprès de nos clients internationaux, au développement de nos activités, de nos marchés et de notre marque ;
- Plans de financement et investissements prioritaires d'EY ;
- Etats financiers annuels et budgets d'EYG ;
- Recommandations du GGC sur certaines questions.

Le GE est régulièrement tenu informé de l'avancement de la mise en place d'ISQM 1 et des points qui doivent être portés à son attention.

Le GE dispose également des pouvoirs de médiation et de résolution des conflits entre les membres d'EY.



Les comités du Global Executive

Mis en place par le GE et constitués de représentants d'EY dans le monde, ces comités préparent les recommandations à l'attention du GE. Outre le Comité d'audit mondial (Global Audit Committee), il existe d'autres comités relatifs aux activités Audit et conseil comptable, Consulting, Fiscalité & Droit, Stratégie et Transactions, ainsi que des comités en charge de l'offre de services et des investissements mondiaux, des grands clients mondiaux, des marchés émergents, de la gestion des talents et du risk management.



Le Global Practice Group

Ce groupe rassemble les membres du GE, des comités du GE, les dirigeants des régions et les dirigeants des secteurs d'activité. Il a pour mission de faciliter une compréhension commune des objectifs stratégiques d'EY et aide à leur bonne réalisation au sein de l'organisation selon des plans d'actions harmonisés et déclinés au niveau local.



Les entités membres d'EYG

Selon les règles d'EYG, les entités membres s'engagent à poursuivre les objectifs d'EY et notamment la réalisation de prestations d'une grande qualité, partout dans le monde. Dans ce but, elles s'attachent à mettre en œuvre les stratégies et plans d'action mondiaux et à maintenir leur capacité d'exercice sur le périmètre de services défini.

Elles ont l'obligation de respecter des normes de travail, des méthodologies, des politiques communes y compris en matière de méthodologie d'audit, de qualité et de maîtrise des risques, d'indépendance, de partage des connaissances, de gestion de talents et de moyens technologiques.

Les entités membres d'EYG s'engagent à exercer leurs activités conformément aux normes professionnelles et aux règles d'éthique, ainsi qu'aux dispositions légales et réglementaires.

Outre l'adoption des règles fondamentales d'EYG, les entités membres sont signataires de contrats et accords relatifs à différents aspects de leur appartenance à EY, tels que les droits et obligations liés à l'utilisation du nom d'EY ou le partage des connaissances.

Les entités membres sont soumises à des contrôles pour vérifier que ces exigences sont bien satisfaites et que les procédures sont convenablement appliquées, qu'il s'agisse d'indépendance, de qualité et de prévention des risques, de méthodologie d'audit ou de gestion des ressources humaines. Les entités qui ne seraient pas en mesure de remplir les exigences de qualité ou les autres engagements demandés aux membres d'EY pourraient devoir renoncer à leur affiliation.



Annexe 2

Liste des clients par entité de commissariat aux comptes en France

Liste des entités d'intérêt public et des sociétés de financement pour lesquelles les entités juridiques EY en France ont effectué une mission de contrôle légal des comptes au cours de l'exercice écoulé :

Ernst & Young Audit					
Clients	Entités ayant des titres admis aux négociations sur un marché réglementé	Etablissements de crédit	Entreprises d'assurance, réassurance et mutuelles	Sociétés de financement	Autres entités financières, d'assurance et mutuelles
2CRSI	X				
Aelis Farma	X				
Aéroports de Paris	X				
Al Khaliji France		X			
Altareit	X				
Arkema	X				
Ateme	X				
Attijariwafa Bank Europe		X			
AXA	X				
AXA Assurances I.A.R.D Mutuelle			X		
Axa Assurances Vie Mutuelle			X		
Axa Banque		X			
AXA Banque Financement		X			
AXA France Iard			X		
AXA France Vie			X		
AXA Home Loan SFH	X	X			
AXA Retraite Entreprise			X		
Bank Audi France		X			
Banque Banorient France		X			
Banque Centrale de Compensation		X			
Banque Chalus		X			
Banque Neuflyze OBC		X			
Banque Nomura France		X			
Banque PSA Finance		X			
Banque Richelieu France		X			
BASTIDE, Le Confort Médical	X				
Bourse Direct	X				
Bouygues	X				
BTP-Prévoyance			X		
Bureau Veritas	X				
Caisse d'Epargne et de Prévoyance Loire Drôme Ardeche		X			

Clients	Entités ayant des titres admis aux négociations sur un marché réglementé	Etablissements de crédit	Entreprises d'assurance, réassurance et mutuelles	Sociétés de financement	Autres entités financières, d'assurance et mutuelles
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Alsace Vosges		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente Périgord		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Centre France		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Franche Comté		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou	X	X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Provence Côte d'Azur		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31	X	X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France		X			
Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier	X				
Claranova	X				
Compagnie Financière Holding Mixte Milleis					X
Compagnie Générale de Location d'Equipements		X			
Danone	X				
Deezer	X				
Derichebourg	X				
Disponis				X	
Edenred	X				
ESI Group	X				
eureKING	X				
Euroapi	X				
Eutelsat S.A.	X				
Faurecia	X				
Franfinance				X	
Gaztransport & Technigaz	X				
Genefim		X			
Groupe SFPI	X				
High Co	X				
Hyundai Capital France				X	
IC Financial Services		X			
Itesoft	X				
Kaufman & Broad S.A.	X				
Klépierre	X				

Clients	Entités ayant des titres admis aux négociations sur un marché réglementé	Etablissements de crédit	Entreprises d'assurance, réassurance et mutuelles	Sociétés de financement	Autres entités financières, d'assurance et mutuelles
Les Docks des Pétroles d'Ambès	X				
L'Oréal	X				
Mersen	X				
Milleis Banque		X			
National Australia Bank Europe S.A.		X			
Neuflyze Vie			X		
Nicox S.A.	X				
Oradea Vie			X		
Portman Insurance SE			X		
Prioris				X	
Ramsay Générale de Santé	X				
Saint Jean Groupe	X				
Scania Finance France				X	
SGAPS BTP			X		
SGB Finance		X			
Siemens Financial Services				X	
SNCF Réseau	X				
Société Anonyme de Gestion de Stocks de Sécurité	X				
Société d'Assurances Familiales des Salariés et Artisans IARD			X		
Société d'Assurances Familiales des Salariés et Artisans VIE			X		
Société Fermière du Casino Municipal de Cannes	X				
Société Générale Factoring		X			
Société nationale SNCF	X				
Sofax Banque		X			
Sogecap			X		
Sogelease France				X	
Sogessur			X		
Soitec	X				
Suez	X				
TDF Infrastructure	X				
Télévision Française 1	X				
Thales	X				
TotalEnergies Capital	X				
TotalEnergies Capital International	X				
TotalEnergies SE	X				
Trigano	X				
UBS (France) S.A.		X			
Unibail-Rodamco-Westfield SE	X				
Wendel	X				

Ernst & Young et Autres

Clients	Entités ayant des titres admis aux négociations sur un marché réglementé	Etablissements de crédit	Entreprises d'assurance, réassurance et mutuelles	Sociétés de financement	Autres entités financières, d'assurance et mutuelles
ABC arbitrage	X				
Abéo	X				
Accor	X				
Adocia	X				
Albingia			X		
ALD	X				X
Altamir	X				
Altarea	X				
Amundi Finance		X			
Arab Banking Corporation S.A.		X			
Auxifip		X			
AXA Bank Europe SCF		X			
Banque CIC Ouest		X			
Banque CIC Sud Ouest		X			
Banque Transatlantique		X			
BforBank		X			
bioMérieux	X				
Boursorama		X			
Burelle S.A.	X				
C.R.H. - Caisse de Refinancement de l'Habitat		X			
CA Consumer Finance	X	X			
CA Indosuez		X			
CACEIS					X
CACEIS Bank		X			
Caisse Centrale du Crédit Mutuel		X			
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Corse		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Martinique et de la Guyane		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Réunion		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc	X	X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne		X			
Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Méditerranée		X			

Clients	Entités ayant des titres admis aux négociations sur un marché réglementé	Etablissements de crédit	Entreprises d'assurance, réassurance et mutuelles	Sociétés de financement	Autres entités financières, d'assurance et mutuelles
CFI-Compagnie Foncière Internationale	X				
CGG	X				
Compagnie Financière de Bourbon				X	
Compagnie Industrielle & Financière d'Entreprises	X				
Compagnie Plastic Omnium SE	X				
Corum Life			X		
Covivio	X				
Covivio Hotels	X				
Crédit Agricole Corporate and Investment Bank	X	X			
Crédit Agricole Home Loan SFH	X	X			
Crédit Agricole Leasing & Factoring		X			
Crédit Agricole Public Sector SCF	X	X			
Crédit Agricole S.A.	X	X			
Crédit Industriel et Commercial - CIC	X	X			
Crédit Mutuel Caution Habitat				X	
Crédit Mutuel Home Loan SFH	X	X			
Crédit Mutuel Leasing		X			
Crédit Mutuel Real Estate Lease		X			
ENGIE	X				
ENGIE Alliance	X				
Ester Finance Technologies		X			
Europe Arab Bank S.A.		X			
Eutelsat Communications	X				
FactoFrance		X			
Finamur		X			
Finatis	X				
Foncière Euris	X				
G.I.E. PSA Trésorerie	X				
Gaumont	X				
Genebanque		X			
Generix Group	X				
Genfit	X				
Intexa	X				
Jacquet Metals	X				
JCDecaux SE	X				
Korian	X				
L.D.C.	X				
Lacroix Group	X				
Lagardère S.A.	X				
Linedata Services	X				
LISI	X				

Clients	Entités ayant des titres admis aux négociations sur un marché réglementé	Etablissements de crédit	Entreprises d'assurance, réassurance et mutuelles	Sociétés de financement	Autres entités financières, d'assurance et mutuelles
LixxBail		X			
Maat Pharma	X				
Mauna Kea Technologies	X				
Memscap	X				
Mercialys	X				
Métropole Télévision	X				
Nanobiotix	X				
National Bank of Kuwait France S.A.		X			
Orapi	X				
OSE Immunotherapeutics	X				
Parrot	X				
Pierre et Vacances	X				
Prodigéo Assurances			X		
Publicis Groupe S.A.	X				
Publicis Ré			X		
Quadiant S.A.	X				
Rallye	X				
Safran	X				
Sanofi	X				
SG Option Europe	X				
Société Anonyme de Crédit à l'Industrie Française		X			
Société de la Tour Eiffel	X				
Société Européenne de Développement du Financement				X	
Société Générale	X	X			
Société Générale pour le Développement des Opérations de Crédit-Bail Immobilier - Sogebail		X			
Société Générale SCF	X	X			
Société Générale SFH	X	X			
Sofiproteol				X	
Sogefimur		X			
Sogefinancement				X	
SPIE SA	X				
SQLI	X				
Star Lease				X	
Teréga S.A.	X				
Teréga S.A.S.	X				
Tikehau Capital	X				
UNIFERGIE - Union pour le financement des économies d'énergie		X			
Union de Banques Arabes et Françaises		X			
Valeo	X				
Veolia Environnement	X				

Clients	Entités ayant des titres admis aux négociations sur un marché réglementé	Etablissements de crédit	Entreprises d'assurance, réassurance et mutuelles	Sociétés de financement	Autres entités financières, d'assurance et mutuelles
Vivendi SE	X				
Waga Energy	X				
Yamaha Motor Finance France				X	

Auditex					
Clients	Entités ayant des titres admis aux négociations sur un marché réglementé	Etablissements de crédit	Entreprises d'assurance, réassurance et mutuelles	Sociétés de financement	Autres entités financières, d'assurance et mutuelles
Solocal Group	X				



Annexe 3

Déclaration de la direction relative au contrôle de la qualité, à l'indépendance et à la formation

Nous confirmons, en application des dispositions prévues à l'article R. 823-21 du Code de commerce, que :

- Nous avons mis en place un système de contrôle de la qualité tel que décrit dans la section « Système de gestion de la qualité » ci-avant établi pour les commissaires aux comptes membres d'EY en France. Ce système permet une gestion des risques appropriée et le respect des dispositions légales et réglementaires qui nous sont applicables ;
- Le dispositif de maintien et de contrôle de l'indépendance, décrit dans ce rapport de transparence, est appliqué à l'ensemble des professionnels, associés et autres collaborateurs intervenant auprès des clients dont nous certifions les comptes. Il est également appliqué à nos structures d'exercice, ainsi qu'à nos prestations de services et à celles des autres membres d'EYG. Cette application fait l'objet de vérifications internes régulières ;
- La politique de formation continue exposée dans ce rapport vise à permettre le respect par les professionnels concernés des dispositions de l'article L. 822-4 et de l'article R. 822-61 du Code de commerce. Les situations qui ne seraient pas conformes font l'objet d'un suivi de notre part pour y remédier.

Alain Perroux
Président
Ernst & Young Audit
Ernst & Young et Autres

Jean-Baptiste Schoutteten
Président
Auditex



Annexe 4

Structures juridiques

Les entités juridiques de l'activité d'audit d'EY en France sont détenues directement ou indirectement par des associés personnes physiques :

Nom des entités	Détenition du capital en %				Droits de vote en %			
	EC	Non EC	CAC	Non CAC	EC	Non EC	CAC	Non CAC
Ernst & Young Audit (*)	99,998	0,002	99,999	0,001	99,998	0,002	99,999	0,001
Ernst & Young et Autres (*)	NA	NA	99,984	0,016	NA	NA	99,984	0,016
Auditex (*)	99,998	0,002	99,999	0,001	99,998	0,002	99,999	0,001
EY & Associés (*) (**)	99,9997	0,0003	99,9995	0,0005	99,9997	0,0003	99,9995	0,0005

(*) Ces entités sont des SAS à capital variable.

(**) EY & Associés est une société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes qui ne détient pas de mandats de commissariat aux comptes.

EC : experts-comptables, CAC : commissaires aux comptes



Annexe 5

Informations financières

Selon les dispositions prévues à l'article R. 823-21 du Code de commerce, les honoraires annuels, incluant ceux des clients d'audit et non-audit, des sociétés de commissariat aux comptes, objets du présent rapport, se répartissent ainsi :

Détail des honoraires (en millions d'euros)	EY et Autres	EY Audit	Auditex	Total	%
Honoraires provenant du contrôle légal des états financiers annuels et consolidés des entités d'intérêt public (EIP) et des entités membres d'un groupe dont la société mère est une EIP	105	90	0	195	48%
Honoraires provenant du contrôle légal des états financiers annuels et consolidés des autres entités	78	119	0	197	48%
Honoraires provenant des services autres que d'audit légal fournis aux entités faisant l'objet d'un audit légal (EIP et non-EIP)	4	8	0	12	3%
Honoraires provenant de services autres que d'audit légal fournis à d'autres entités ne faisant pas l'objet d'un audit légal	0	3	0	3	1%
Total honoraires des sociétés de commissariat aux comptes EY en France	187	220	0	407	100%

Les autres sociétés opérationnelles pour les activités réglementées du chiffre en France, les sociétés Artois (nouvellement dénommée « EY Expertises & Transactions »), Picarle et Associés et EY & Associés n'ont pas eu de mandat EIP pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.



Annexe 6

Politique de rémunération des associés

La qualité est au cœur de la stratégie d'EY et constitue un élément clé des systèmes de suivi de la performance. Les associés d'EY sont évalués et rémunérés en fonction de critères qui comprennent des indicateurs spécifiques de qualité et de gestion des risques. Les manquements à nos règles internes relatives à la qualité entraînent des actions correctives, lesquelles peuvent aussi bien inclure un impact sur l'évaluation de la performance, un impact sur la rémunération, une formation complémentaire, une supervision supplémentaire ou une réaffectation. Les cas les plus sérieux peuvent entraîner le départ de l'associé.

Conformément aux exigences de la directive 2014/56/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014, les politiques d'EY interdisent d'évaluer et de rémunérer les associés signataires et les autres associés qui participent à des missions d'audit sur la base du chiffre d'affaires réalisé sur les missions autres que l'audit pour les clients concernés. Cette règle, conforme à la réglementation européenne de l'audit, renforce l'obligation professionnelle de nos associés de conserver leur indépendance et leur objectivité.

Les indicateurs de performance spécifiquement liés à la qualité et au risque prennent en considération :

- L'excellence technique ;
- Le respect des valeurs d'EY dans les comportements et les attitudes ;
- La démonstration d'un savoir et l'exercice d'un véritable leadership en matière de qualité et de gestion des risques ;
- Le respect des politiques et procédures ;
- Le respect des obligations légales, réglementaires et professionnelles ;

L'approche d'EY en matière de rémunération des associés est fondée sur une rétribution différenciée selon les performances. Les associés sont évalués chaque année sur la base de leurs réalisations en termes de qualité, de service client, d'engagement auprès des collaborateurs, ainsi que sur la base d'indicateurs financiers et commerciaux.

Nous utilisons un système dans lequel la qualité est un élément clé de l'évaluation annuelle d'un associé.

En fonction des différentes valeurs reconnues par le marché pour des compétences et des postes différents, et dans le but d'attirer et de fidéliser des profils ayant un haut potentiel, nous établissons la rémunération de nos associés en tenant également compte des facteurs suivants :

- L'expérience professionnelle ;
- Le rôle et la responsabilité ;
- Le potentiel à long terme.



Annexe 7

Liste des entités d'audit membres d'EY habilitées à effectuer des contrôles légaux dans un État membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen

Member state	Statutory auditor or audit firm
Austria	Ernst & Young Wirtschaftsprüfungsgesellschaft m.b.H.
Belgium	EY Assurance Services SRL
	EY Bedrijfsrevisoren SRL
	EY Europe SRL
Bulgaria	Ernst & Young Audit OOD
Croatia	Ernst & Young d.o.o.
Cyprus	Ernst & Young Cyprus Limited
	Ernst & Young
	Ernst & Young CEA (South) Services Ltd
	Ernst & Young CEA (South) Holdings Plc
Czech Republic	Ernst & Young Audit, s.r.o.
Denmark	EY Godkendt Revisionspartnerselskab
	EY Partnership P/S
	Komplementarselskabet af 1. januar 2008 A/S
	EY Grønland Godkendt Revisionsanpartsselskab
Estonia	Ernst & Young Baltic AS
	Baltic Network OU
Finland	Ernst & Young Oy
France	Auditex
	Ernst & Young Audit
	Ernst & Young et Autres
	EY & Associés
	Picarle et Associés
Germany	Ernst & Young GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft
	Ernst & Young Heilbronner Treuhand-GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft
	EY Revision und Treuhand GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft
	Treuhand-Süd GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft Steuerberatungsgesellschaft
	TS GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft
	TS Treuhand GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft
	Schitag Schwäbische Treuhand GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft
Greece	Ernst & Young (Hellas) Certified Auditors Accountants S.A.
Hungary	Ernst & Young Könyvvizsgáló Korlátolt Felelősségű Társaság
Iceland	Ernst & Young ehf

Member state	Statutory auditor or audit firm
Ireland	Ernst & Young Chartered Accountants
Italy	EY S.p.A.
Latvia	Ernst & Young Baltic SIA
Liechtenstein	Ernst & Young AG, Basel
	Ernst & Young GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft, Stuttgart, Germany
	Ernst & Young AG, Vaduz
Lithuania	Ernst & Young Baltic UAB
Luxembourg	Ernst & Young Luxembourg S.A.
	EYL Luxembourg
	Ernst & Young S.A.
Malta	Ernst & Young Malta Limited
Netherlands	Ernst & Young Accountants LLP
Norway	Ernst & Young AS
Poland	Ernst & Young Audyty Polska sp. z o.o.
	Ernst & Young Audyty Polska spółka z ograniczoną odpowiedzialnością Finance sp. k
	Ernst & Young Audyty Polska spółka z ograniczoną odpowiedzialnością Doradztwo Podatkowe sp. k.
	Ernst & Young Audyty Polska spółka z ograniczoną odpowiedzialnością sp. k.
	Ernst & Young Usługi Finansowe Audyty sp. z o.o.
Portugal	Ernst & Young Audit & Associados–SROC, S.A.
Romania	Ernst & Young Assurance Services SRL
	Ernst & Young Support Services SRL
Slovakia	Ernst & Young Slovakia, spol. s r.o.
Slovenia	Ernst & Young d.o.o.
Spain	ATD Auditores Sector Público, S.L.U
	Ernst & Young S.L.
Sweden	Ernst & Young AB

Le total des honoraires de ces entités d'audit membres d'EY provenant du contrôle légal des états financiers consolidés et annuels s'élève à environ 2,60 milliards d'euros.



Table de concordance avec l'article 13 du règlement (UE) n°537/2014

Règlement (UE) No 537/2014 du parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 - Article 13	Rapport de transparence
a) Une description de la structure juridique et de la structure du capital du cabinet d'audit ;	Pages 8, 60
Lorsque le contrôleur légal des comptes ou le cabinet d'audit est membre d'un réseau :	
i) Une description de ce réseau et de son organisation juridique et structurelle ;	Pages 49-51
ii) Le nom de chaque contrôleur légal des comptes intervenant à titre individuel ou du cabinet d'audit qui est membre du réseau ;	Pages 8
b) iii) Les pays dans lesquels chaque contrôleur légal des comptes intervenant à titre individuel ou le cabinet d'audit qui est membre du réseau a le statut de contrôleur légal des comptes, ou les pays dans lesquels se situe son siège social, son administration centrale ou son siège d'exploitation principal ;	Page 8
iv) Le chiffre d'affaires total réalisé par les contrôleurs légaux des comptes intervenant à titre individuel et les cabinets d'audit qui sont membres du réseau provenant du contrôle légal d'états financiers annuels et consolidés ;	Page 9
c) Une description de la structure de gouvernance du cabinet d'audit ;	Page 8
d) Une description du système interne de contrôle qualité du contrôleur légal des comptes ou du cabinet d'audit et une déclaration de l'organe d'administration ou de direction concernant l'efficacité de son fonctionnement ;	Pages 10-40, 59
e) La date du dernier examen d'assurance qualité visé à l'article 26 ;	Page 28
f) La liste des entités d'intérêt public pour lesquelles le contrôleur légal des comptes ou le cabinet d'audit a effectué des contrôles légaux des comptes au cours de l'exercice précédent ;	Pages 52-58
g) Une déclaration concernant les pratiques du contrôleur légal des comptes ou du cabinet d'audit en matière d'indépendance et confirmant qu'une vérification interne du respect de cette indépendance a été effectuée ;	Page 59
h) Une déclaration concernant la politique du contrôleur légal des comptes ou du cabinet d'audit en matière de formation continue des contrôleurs légaux des comptes visée à l'article 13 de la directive 2006/43/CE ;	Page 59
i) Des informations sur la base de rémunération des associés au sein des cabinets d'audit ;	Page 62
j) Une description de la politique du contrôleur légal des comptes ou du cabinet d'audit en matière de rotation des associés d'audit principaux, conformément à l'article 17, paragraphe 7 ;	Pages 16-17
Si ces informations ne sont pas communiquées dans ses états financiers au sens de l'article 4, paragraphe 2, de la directive 2013/34/UE, des informations sur le chiffre d'affaires total du contrôleur légal des comptes ou du cabinet d'audit, ventilé selon les catégories suivantes :	
k) i) Les revenus provenant du contrôle légal des états financiers annuels et consolidés d'entités d'intérêt public et d'entités membres d'un groupe d'entreprises dont l'entreprise mère est une entité d'intérêt public ;	Page 61
ii) Les revenus provenant du contrôle légal des états financiers annuels et consolidés d'autres entités ;	
iii) Les revenus provenant de services autres que d'audit autorisés fournis à des entités qui sont contrôlées par le contrôleur légal des comptes ou le cabinet d'audit ; et	
iv) Les revenus provenant de services autres que d'audit fournis à d'autres entités.	

EY | Building a better working world

La raison d'être d'EY est de participer à la construction d'un monde plus équilibré, en créant de la valeur sur le long terme pour nos clients, nos collaborateurs et pour la société, et en renforçant la confiance dans les marchés financiers.

Expertes dans le traitement des données et des nouvelles technologies, les équipes EY présentes dans plus de 150 pays, contribuent à créer les conditions de la confiance dans l'économie et répondent aux enjeux de croissance, de transformation et de gestion des activités de nos clients.

Fortes de compétences en audit, consulting, droit, stratégie, fiscalité et transactions, les équipes EY sont en mesure de décrypter les complexités du monde d'aujourd'hui, de poser les bonnes questions et d'y apporter des réponses pertinentes.

EY désigne l'organisation mondiale et peut faire référence à l'un ou plusieurs des membres d'Ernst & Young Global Limited, dont chacun représente une entité juridique distincte. Ernst & Young Global Limited, société britannique à responsabilité limitée par garantie, ne fournit pas de prestations aux clients. Les informations sur la manière dont EY collecte et utilise les données personnelles, ainsi que sur les droits des personnes concernées au titre de la législation en matière de protection des données sont disponibles sur ey.com/privacy. Les cabinets membres d'EYG ne pratiquent pas d'activité juridique lorsque les lois locales l'interdisent. Pour plus d'informations sur notre organisation, veuillez vous rendre sur notre site ey.com.

© 2023 Ernst & Young Audit.
Tous droits réservés.

Design Center – 2310DC258
SCORE N° 2023-104
ED None

Document imprimé sur du papier à forte teneur en matières recyclées, conformément à l'engagement d'EY de limiter son empreinte environnementale.

Cette publication a valeur d'information générale et ne saurait se substituer à un conseil professionnel en matière comptable, fiscale, juridique ou autre. Pour toute question spécifique, veuillez vous adresser à vos conseillers.

ey.com/fr